

N° 12  
1992

# CHRONIQUES



# NONTRONNAISES

Présentées par le GRHIN  
Groupe de Recherches Historiques du Nontronnais



## SOMMAIRE

Page 2	Avant-propos	Le Président
Pages 3 à 17	Notes d’histoire sur la forge de Rudeau ou des Bernardières	Mme Hériard
Pages 18 à 26	Histoire vécue d’une jeune fille sous la Terreur	Mme Carensou
Pages 27 à 38	Mémoires d’émigration d’un gentilhomme périgourdin, Antoine Faurichon de la Bardonnie (1791 – 1797)	Mme Carensou
Pages 39 à 48	Extrait du rapport sur les gisements de plomb argentifères	P. Termier
Pages 49 à 51	Les petits moulins de Saint-Estèphe	Mme Thibaud

N. – B. : Les articles publiés dans les présentes chroniques n’engagent que la responsabilité de leurs auteurs.

# La douzaine,

Voilà le 12<sup>ème</sup> numéro des « Chroniques Montronnaises » toujours vert.  
Nous espérons qu'il trouvera une large audience auprès des membres du **GRHIN**  
et de tous nos amis.

Il vous propose des communications anciennes, ceux qui les connaissent déjà  
auront plaisir à se les remémorer et les nouveaux adhérents à les découvrir.

Exceptionnellement, nous avons donné la place à deux écrits du même auteur,  
mais ils sont une seule et même histoire, et leur allure de roman ne doit pas faire  
oublier l'authenticité des faits.

Bonne lecture à tous

Le Président.

# NOTES D'HISTOIRE

## SUR LA FORGE DE RUDEAU OU DES BERNARDIÈRES.

La forge de Rudeau ou des Bernardières est située sur la Lisonne près du village de Rudeau, sur l'étang du même nom et dans un vallon appelé autrefois Combeloubière. A part la maison du maître de forge, très défigurée par de nombreux remaniements, il ne reste que quelques ruines en contre-bas de la chaussée de l'étang.

Elle a porté les noms de forge des Bernardières, forge de Rudeau puis de nouveau forge des Bernardières, selon ses propriétaires successifs, et souvent les deux noms en même temps.

La date de son établissement ne nous est pas connue ; peut-être fut-elle construite à la fin du XV<sup>e</sup> siècle comme beaucoup de ces petites forges, et sans doute par un des seigneurs des Bernardières.

Mais la maison des maîtres de forge est beaucoup plus ancienne, et certaines de ses parties remontent peut-être au début du XIV<sup>e</sup> siècle. Il y avait donc là, avec ou sans forge, un établissement très ancien.

Pour plus de clarté, nous verrons d'abord les familles qui ont possédé ou fait valoir la forge de Rudeau, puis nous étudierons la marche de la forge pendant toute sa durée.

### **1<sup>ère</sup> partie : les familles**

Ce sont les Bourdeilles et leurs héritiers les Aydie, sans doute depuis l'origine jusqu'en 1598, les Dufau de 1598 à 1671, les La Roussie de 1671 à 1742. De nouveau les Aydie et leurs héritiers Chapt de Rastignac et Bellussière jusqu'en 1815 ; finalement les Guyot et les Hériard qui la possèdent actuellement.

#### **A – Les Dufau**

Nous ne possédons aucun document sur la forge avant l'année 1532 où, le 22 mai, fut passé un accord entre 'honnête homme' Nardon Dufau et Gabriel de Bourdeille, seigneur des Bernardières.

Par cet accord, le dit Nardon assense à perpétuité à Gabriel de Bourdeille 'la moitié des moulins et forges des Bernardières, moyennant une rente annuelle de 500 sols tournois, 6 boisseaux de froment et 10 boisseaux de baillarge payables : l'argent à la Noël, le blé à la Saint-Michel. La rente sera diminuée si la forge ne marche pas. Tout le blé croissant sur la seigneurie des

Bernardières pourra être requis par Nardon Dufau pour être moulu à son moulin, il a droit de chasser sur toutes les terres de Bernardières, et droit de pêcher dans l'étang. Il moudra sans frais le blé du seigneur.

Cet acte nous apprend en outre que Nardon Dufau est propriétaire de la moitié qu'il n'assense pas ; il est donc à la forge depuis un certain temps déjà. Il exploite aussi un moulin à blé qui a peut-être précédé la forge.

Qui est ce Nardon Dufau ? L'acte le qualifie 'd'honnête homme'. Ce qui ne correspond nullement à un titre de noblesse, mais le désigne cependant comme un personnage important, avant tout, il est maître de forge. Dès la génération suivante, ses descendants vont se qualifier d'écuyers et conserveront ce titre, malgré les contrôles successifs des agents royaux<sup>1</sup>. Froidefond leur attribue « d'azur au cygne d'argent, sur une mer de même, au chef cousu de gueules, chargé d'un croissant accosté de deux étoiles d'or ».

Les Dufau s'allient à presque toutes les générations, à des familles de maîtres de forges ; ceci prouve leurs nombreux liens de commerce et d'amitié, d'intérêts partagés et pas seulement de froide concurrence. Nombreux sont les mariages entre ces familles de forgerons. **Les Dufau** vont se succéder à la forge des Bernardières pendant au moins six générations :

- **Nardon**, déjà vu dans l'acte de 1532.

- **Audrieu**, son fils, mort avant 1583, est cité dans le partage des Combes en 1573, comme ayant acquis des Merciers, seigneurs des Combes, une métairie au village de La Coste en Beaussac. Sa veuve, Marion Hastelet, viendra finir ses jours au repaire noble de ce même village, avec ses deux jeunes enfants<sup>2</sup>. Seconde épouse d'Audrieu Dufau en 1599, elle était la fille de Vincent Hastelet, maître de forge à Jommelière<sup>3</sup>.

- **Jean**, fils d'Audrieu et de sa première femme, épousa Paulette Hastelet, nièce de Marion<sup>3</sup>. En 1594, c'est à la forge des Bernardières que fut passé le contrat de mariage d'une autre Marion Hastelet avec François Guillot du Dousset qui habite Bonrecueil où il est maître de forge. Jean Dufau signa, avec son frère Pierre, comme témoin, le testament de Jeanne de Bourdeille, dame des Bernardières, en 1596<sup>4</sup>. Deux ans après, ils rachètent à ses héritiers la rente coûteuse qui pesait encore sur la forge ; les voilà donc pleinement propriétaires, sous la réserve de l'hommage d'une paire d'éperons dorés<sup>5</sup>.

Ceci prouve l'enrichissement de la famille. Ils achètent, partout dans la région, domaines et maisons nobles. On les retrouve entre autres à La Coste en Beaussac, Ferdinas en Hautefaye, la Borderie en Mainzac, Saint-Martin-le-Point. Surtout le repaire noble de la Verrière à Pommiers, si proche de la forge, semble, pendant des années, leur avoir servi d'annexe. On s'y retirait pour ses vieux jours. Il ne sortira de la famille qu'en 1789, quand Louise Dufau l'apportera en dot à Jean de Roffignac, seigneur de Belleville en Feuillade<sup>6</sup>.

Mais revenons à Jean Dufau. Il testa en 1614, laissant entre autres :

- **François**, seigneur de la Borderie, épousa Marguerite Pasquet, fille de Jean Pasquet, maître de la forge de Savignac-Lédrier, et de Catherine de La Faye<sup>7</sup>. On le voit signer en qualité de témoin, en 1625, à la forge des Bernardières, d'un échange entre Pierre Maillard, seigneur de La Faye, et Jean de Villars, seigneur de la Moulhière, habitant le Genest. Il mourut avant 1639.

- **Jean**, son fils, seigneur de La Verrière, mourut jeune. Il épousa Louise Gombaud, fille de Jérémie, seigneur de Lauron<sup>8</sup> et lui laissa de nombreux enfants. En 1650, elle se remaria avec Jean de Fayolle, cousin de son mari, venu aider à 'faire aller' la forge. Il en était capable : les Fayolle sont maîtres de forge de Sarrazac en Périgord, et sa mère est Catherine Pasquet, de la forge de Savignac-Lédrier.

Le ménage Fayolle eut des démêlés avec le sieur Brunet, curé de Saint-Sulpice, au sujet du droit de tombeau dans l'église de la paroisse, droit qu'ils prétendaient avoir de temps immémorial, et que le curé contestait.

Finalement, une transaction fut signée entre les parties, les Fayolle acceptèrent de faire faire « *la balustrade et menuiserie qui paraît au devant de l'autel de Notre-Dame, une chasuble avec des courtivaux de camelot noir doublé de blanc, avec les parements de soie conformes, pour servir en ladite église, ledit autel garni de deux nappes délivrées au sieur curé, comme il a dit* ». Cet acte fut passé à la forge des Bernardières.

- **Jean Dufau**, son fils, sieur de la Verrière, épousa Léonarde Laulagnier, en 1656. Nouvelle alliance dans les forges : la forge de Sainte-Croix en Sarladais appartient aux Laulagnier. Le contrat est signé à Périgueux ; Léonarde est fille de Guillaume, sieur de Grézac et d'Esther de Crémoux<sup>9</sup>.

Jean Dufau est le dernier de sa famille à avoir fait 'aller' la forge. A cette époque, et dès 1650, le rôle de la taille de la paroisse de Saint-Sulpice, nous apprend en effet que la forge est affermée.

Nous ignorons pour quelle raison les Dufau ne l'exploitent plus eux-mêmes. Cependant, ils continuent à l'habiter, six de leurs enfants y naissent<sup>10</sup>, mais en 1670, la famille déménage et va habiter le repaire de la Verrière à Pommier. Deux ans après, Jean Dufau meurt, peu avant la naissance de son dernier enfant<sup>10</sup>.

## **B – Les La Roussie.**

La période Dufau terminée, commence l'époque des La Roussie. Elle va durer jusqu'en 1742, dominée par deux grandes figures de la famille, celle de Léon et celle de son fils aîné, Pierre.

Le nouveau maître de forge, Léon, est un personnage important du pays : il est juge de la juridiction des Combes. Nous ignorons son origine ; le nom de La Roussie est très répandu à cette époque dans la région, en particulier dans le village de Rudeau. Son frère Nicolas est notaire et habite la forge<sup>11</sup>. Léon de La Roussie a épousé en secondes noces, Marguerite Eyriaud de Nontron, et est devenu, par sa femme, très proche parent des La Roussie de La Pouyade. Cette parenté lui vaudra bien des déboires.

Il a déjà 54 ans quand il afferme la forge<sup>11</sup>, et il va la faire valoir jusqu'à sa mort en 1683, d'abord comme fermier, puis comme propriétaire. Dès 1665 il y habite, son plus jeune fils y naît.

Nous ignorons à quelle date exactement, il a acheté la forge aux Dufau, sans doute entre 1671 et 1681<sup>12</sup>.

De ses nombreux enfants<sup>11</sup>, six survivront, dont quatre vont défrayer la chronique, par leur caractère violent et leurs aventures, souvent tragiques, parfois divertissantes... Voyons donc un peu ces terribles enfants.

Tout d'abord, la fille aînée, Jeanne : elle épouse le 22 janvier 1669, Siméon de La Roussie, écuyer, seigneur de la Rousselière. Il est le plus jeune des trois fils d'Aymeric de la Roussie, seigneur de Bonrecueil et de Judith Marval, et, comme ses frères, déjà coulé de dettes. D'ailleurs, la dot de la mariée, nous le savons par le contrat, est destinée à éponger les plus criantes. Les époux ont en commun leur nom, bien qu'ils ne soient pas parents, et leur mauvais caractère. Elle est 'acariâtre, invivable', lui a un caractère si violent, il est sans doute si détesté, qu'il aura quelques années plus tard, une fin tragique, tué d'un coup de fusil dans les bois. Elle a seize ans, lui trente-cinq, ce qui à cette époque n'étonne personne, mais n'arrange sans doute pas les choses. Au bout de quelques années, le ménage se sépare et Jeanne revient habiter chez son père, à la forge de Rudeau.

Son malheur va en entraîner d'autres. Ses trois frères, Pierre, sieur de Fontenel, Jean sieur du Maine, et Pierre sieur de Rudeau, prennent son parti contre son mari et les deux frères de celui-ci, François sieur de Bonrecueil et François sieur de Corneuil.

Trois frères d'un côté, trois frères de l'autre et deux forges voisines et sans doute rivales, les La Roussie de Rudeau sont riches, les autres endettés et probablement jaloux. Avec la violence qui les caractérise, tout est prêt pour le drame. Celui-ci va éclater sous peu, mais, en 1680, les trois fils de Léon sont malades à la forge. Le praticien, mandé par leur père, leur prodigue ses soins : saignées et pilules purgatives. Tout est consigné dans un amusant petit cahier<sup>13</sup>.

Les voilà rétablis et, peu après, le drame éclate, en 1683.

Le sieur de la Rousselière s'est permis des propos injurieux et diffamatoires sur ses beaux-frères de Rudeau. Ceux-ci, pour se venger, obtiennent de 'faire exécuter ses meubles' qui sont saisis à la Rousselière.

Le dimanche suivant, à la messe paroissiale de La Chapelle-Pommier, on en vient aux mains ; le curé sépare les parties. Le lendemain, le sieur de Bonrecueil veut aller déposer sa plainte devant le juge ordinaire de Bernardières, or sa route passe sur la chaussée de l'étang de Rudeau. Là, il rencontre Pierre, le plus jeune des fils de Léon, l'injurie, le menace de son pistolet. Or ce Pierre est un grand chasseur, son fusil ne le quitte pas, il prend peur et tire. C'est du moins sa version. Le sieur de Bonrecueil 'tombe raide mort, le corps percé de 34 balles de fer'<sup>14</sup>. Attentat prémédité selon les uns, légitime défense selon les autres. Etant donné les protagonistes, tout est possible.

Le jeune assassin (il n'a que 18 ans), prend la fuite. Il s'engage dans les gardes du corps, où sert déjà le sieur du Maine, son frère. En 1695, voulant obtenir du roi des lettres de grâce, il se constitue prisonnier à Bordeaux où son affaire sera jugée. Il sera condamné à payer à Marguerite Ducluzel, veuve du sieur de Bonrecueil, de très fortes indemnités<sup>14</sup>.

Puis il fera 'aller' la forge et, malgré quelques procès, sa vie et sa mort seront sans histoire. Terrassé par le chagrin et par l'âge (il a 80 ans), Léon La Roussie s'éteint peu après, en 1683<sup>15</sup>.

L'année suivante, ses deux fils aînés vont, à leur tour, faire parler d'eux. Ils sont « *convaincus du crime de duel, condamnés, par contumace, à être pendus et étranglés jusqu'à ce que mort s'en suive, à une potence qui sera dressée sur la place de la Clautre à Périgueux. S'ils ne sont appréhendés, ils seront pendus en effigie à ladite potence. Ils seront en outre condamnés envers les deux hôpitaux de Périgueux à la somme de 3000 livres d'amende chacun.* » Ils avaient tué en duel leur voisin de Piacaud, François de Vassoigne. Nous ignorons pourquoi. Ce n'est d'ailleurs pas leur seule affaire criminelle car, dix ans plus tard, l'aîné, Fontenel, avouera qu'ils avaient eu plusieurs affaires criminelles sur les bras, depuis la mort de leur père, ce qui leur avait occasionné de grands frais.

Ce Fontenel est l'aîné et l'héritier de la forge. Il a appris de son père le métier et sera pendant des années maître de forge ; il semble avoir été fort actif et intelligent.

Il épousa en 1692, Louise Limousin, d'une famille de l'Angoumois. Leur contrat de mariage, passé à Angoulême, devant maître Cladier<sup>16</sup> et sous la coutume d'Angoumois, sera, par la suite, une source de procès. En effet, cette coutume voulait que tous les biens acquis par les époux durant leur mariage, soient considérés comme leur appartenant à chacun par moitié.

Or, Louise Limousin meurt sans enfants en 1714, et malgré son testament bien périgourdin, donnant tous ses biens à son mari, sa famille va réclamer la moitié des acquêts du ménage et, après un long procès, les obtenir. Or pendant son mariage, Pierre de La Roussie s'est enrichi : achat en 1703 de l'office de contrôleur des tailles, puis d'une charge de conseiller secrétaire du roi, en 1708<sup>17</sup>, et surtout en 1711, achat de Bonrecueil et de la Rousselière, à la marquise de Fénelon<sup>18</sup>. Celle-ci les tenait de son père Bernard de Saint Aulaire, dit monsieur de Ponville, qui les avait achetés à la vente judiciaire des biens des La Roussie de Bonrecueil.

Fontenel, délaissant la forge de Rudeau, déménage à La Rousselière, moins humide (il a des rhumatismes), et plus calme (une forge c'est bruyant). D'ailleurs, il partage son temps maintenant, entre Périgueux où l'appellent les fonctions de sa charge, et sa nouvelle propriété. Il a installé son frère Pierre, comme maître de forge.

En 1716, à 59 ans, il épouse en 2<sup>ème</sup> noce, Marie-Anne de Maillard, âgée de 33 ans, fille de François de Maillard, seigneur de La Faye. C'est un beau mariage : sa femme est jeune et appartient à une des familles les plus anciennes du pays. Notre vieux barbon semble très amoureux. Pour lui plaire, il embellit La Rousselière ; il fit édifier à cette époque, la belle terrasse à balustres que nous admirons encore aujourd'hui.

Il devait être heureux : il est riche, considéré, propriétaire de deux châteaux et de deux forges, marié à une jeune femme, mais les soucis et les procès l'accablent. Il a son procès avec les Limousins qui n'en démordent pas, on plaide... Et voilà qu'un nouveau procès lui tombe sur les bras. Depuis de longues années, les Aydie de Bernardières se plaignent d'avoir leurs prés 'gâtés' par les eaux de l'étang de Rudeau.

Les maîtres de forge ont besoin d'une grosse réserve d'eau pour leurs coulées et maintiennent le niveau aussi élevé qu'ils le peuvent.

En 1675, on a placé une borne pour en fixer la hauteur maximum, mais les La Roussie n'en tiennent aucun compte, malgré les incessantes réclamations. Le 9 mars 1720, exaspéré, Blaise d'Aydie vient de Bernardières « *accompagné d'environ quarante personnes armées de fusils, épées, pistolets, fourches à fer, baïonnettes, hallebardes, haches, 'achereaux' et autres instruments et armes de fer... lesquels coupèrent par son ordre, toutes les pales et 'éteaux' dudit étang, au moyen de quoi ils firent couler toute l'eau et ceci dans le temps que le feu était au fourneau, pour faire un 'fondage' considérable et de longue durée* ».

Les mois suivants, par quatre fois, ils revinrent. Plainte de Fontenel au sénéchal de Périgueux, procès, enquête, témoins.

Blaise d'Aydie demande à ce que soit exécuté l'arrêt de 1675, fixant la hauteur des eaux de l'étang, avec condamnation pour les dommages causés, et « *qu'il soit inhibé de mettre le feu au fourneau, depuis le mois de mars jusqu'au mois d'octobre de chaque année* ».

En 1723, l'arrêt de la cour déclare Fontenel « *être en droit de fondre dans la forge de Rudeau indéfiniment dans toutes les saisons de chaque année et de tenir l'eau pendant le temps qu'il faudra, dans l'élévation convenable à son fondage et qui pourra refluer jusqu'à la borne et non au delà. Avons condamné et condamnons ledit marquis<sup>19</sup> à rétablir les éteaux, montants, soles et empacements de la forge de Rudeau détruits ou détériorés par son ordre, dans les cinq entreprises desdits jours, 9 mars, 3 avril, 20 juin, 11 et 13 juillet 1720, en même état que le tout était, avec dépens, dommages et intérêts à dire d'experts* »<sup>20</sup>.

Fontenel avait loué sa forge à son frère Pierre. Du fait de la destruction, voilà celui-ci sans travail, qui se retourne contre lui, demandant lui aussi, dommages et intérêts... nouveau procès...

Et pour finir, voilà le pauvre Fontenel en procès avec sa sœur Jeanne, veuve de Siméon de La Roussie, l'ancien seigneur de la Rousselière. Procès comique, cette fois, s'il ne prouvait à quel point le frère et la sœur se détestent. Ils se disputent la possession d'une cloche. Cette cloche, autrefois à la Rousselière, au dessus du portail d'entrée, a été transportée à la forge de Rudeau et placée dans le haut de la tour de l'escalier. Elle sert à appeler les fidèles aux offices célébrés dans la chapelle de la forge et située sur le bord de l'étang. On la sonne aussi les jours d'orage pour éloigner la foudre. Et voici que la nouvelle épouse de Fontenel la fait enlever et remettre à la Rousselière. Or Jeanne de La Roussie habite la forge et tient à la cloche, elle prétend qu'elle lui appartient. Elle fait intervenir en sa faveur le curé de Saint-Sulpice qui « *certifie les larmes aux yeux, que le sieur Fontenel a fait enlever la cloche sans aucun droit, qu'elle est d'un grand secours*



*près d'un gros village de 200 communicants, éloigné de l'église d'une grande demi-lieue. C'est ce qui le prive d'aller y dire la messe, comme il avait accoutumé, confesser les gens, infirmes et vieux. »*

Pendant ce temps, à la Rousselière, le pauvre Fontenel *« est détenu au lit, malade et infirme de tout son corps, et perclus de ses jambes bras et mains »*. Il déclare que sa sœur *« est pleine de haine pour lui, qu'elle se prévaut de sa maladie qui le tient alité depuis plus de sept ans. Elle est fort emportée et peu sociable »*.

Le procès finit faute de combattants ; le 16 avril 1729, Pierre de La Roussie meurt à la Rousselière, sa sœur Jeanne, en 1732, à la forge de Rudeau, tous deux fort âgés<sup>21</sup>.

Fontenel a fait deux parts de ses biens : ceux hérités de son père iront à ses nièces, Marie-Anne de La Roussie, fille du sieur du Maine, et Marie de La Roussie, fille du sieur de Rudeau, dit aussi de Loménie. Bonrecueil et la Rousselière, ses acquêts, iront à sa femme. Celle-ci se remarie l'année suivante avec François Grand de Bellussière, dit Monsieur de Rochat. Très sagement, elle termine un à un tous les procès. Elle transige avec la famille Limousin et lui abandonne la Rousselière, gardant pour elle Bonrecueil. Madeleine Limousin a épousé François Souc de Plancher de la Garélie ; le ménage vient s'établir à la Rousselière.

Marie-Anne de La Roussie a épousé en 1714, Louis de Borie du Repaire, conseiller du roi, lieutenant en la maréchaussée : leur fils, François, a épousé Marie de La Roussie, sa cousine. La forge appartient à ces deux ménages. En 1741, y est signé le contrat de mariage de Marie de Borie avec André Dussieux<sup>22</sup>. Leur fils Louis fera partie du Conseil des cinq cents et se fera connaître par quelques œuvres littéraires.

Les Borie ont à peine hérité que les voilà déjà en difficulté avec Bernardières, au sujet de la hauteur des eaux. Un nouvel accord est intervenu, ils ne sont pas procéduriers et n'apprécient pas ces contestations continuelles. C'est pourquoi, en 1742, *« après un examen sérieux, les sieurs arbitres, parents, conseils et amis, n'ont trouvé d'autre moyen que de proposer aux dits seigneurs, père et fils, de vendre à mon dit seigneur, comte de Ribérac, ladite forge »*.

Le 26 décembre 1742, devant Boyer, notaire à Nontron, l'acte de vente est signé. La forge est vendue par les Borie aux Aydie pour la somme de 25000 livres et 25 louis de pot de vin<sup>23</sup>.

Ainsi, les La Roussie quittent à leur tour la forge de Rudeau.

## C – Les Aydie

Voici de nouveau les Aydie propriétaires de la forge. Un inventaire<sup>24</sup> dressé à ce moment, nous fait constater son mauvais état. Plusieurs des belles pièces aux poutres et chevrons décorés, sont déjà transformées en réserves. La belle époque est révolue.

Elle est révolue aussi pour le travail de la forge. Finie la fonte des canons, on n'y fera plus qu'un petit travail.

Pour la gérer, Odet d'Aydie fait appel à l'expérience de François Lapouge, bien connu comme exploitant des forges de Jommelières et Bonrecueil. Il s'installe avec sa famille à la forge de Rudeau où l'on voit naître dix de ses enfants (dont cinq Jean)<sup>25</sup> – C'est aussi là que fut signé, en 1751, son achat de La Francherie à Monsieur de Roffignac. Mais Lapouge voit trop grand, dès 1758, ses affaires vont mal. Il a pour 30 000 livres de dettes. Une première saisie de meubles a lieu à la forge : 1 millier de fer et ustensiles de forge, 8 barriques, 2 tables, 1 cassette, 8 chaises de paille mi-usées, 8 pots de fonte, 2 chenets, 2 contre-feu, du foin, des planches, etc. ... En 1770, faillite totale, mais l'huissier ne trouve rien à saisir, Lapouge a enlevé tous ses meubles et vidé la place. L'exploitation est alors confiée à Monsieur Fayard qui fait aussi valoir Etouars et Bonrecueil. Plus aucun maître de forge n'habitera plus la forge de Rudeau. L'activité, très ralentie déjà, va bientôt

cesser totalement. La période révolutionnaire arrive et la patrie est en danger... Les forges, réquisitionnées, redeviennent très actives, surveillées par les envoyés du comité de Salut Public. Le citoyen Chapt de Rastignac, héritier des Aydie, sollicite de remettre en marche la forge de Rudeau, en fit faire l'inventaire, détaillé, sous la surveillance du citoyen Salmon, envoyé par l'administration du district de Nontron. Grâce à cet inventaire, on peut constater que la forge est dans un état déplorable : « *le fourneau doit être refait, il n'y a aucun ustensile, plus aucun vestige de la halle qui couvrait les soufflets, ni du halon ; le canal de la roue de fourneau est comblé et l'emplacement hors de service, etc. ...* »<sup>27</sup>

On jugera sans doute les réparations trop onéreuses ; l'idée fut abandonnée.

En 1806, les Bellussière ayant hérité des Chapt, vont tenter, à leur tour de relever la forge de ses ruines et, à cette occasion, en font faire un 'plan géométral'. Mais il faut une autorisation et celle-ci dépend d'une enquête auprès des voisins.

Un avis est donc placardé dans les communes avoisinantes :

*« Avis au public : Le sieur Grand de Bellussière, fils, propriétaire de l'ancienne forge de Rudeau, en non activité depuis 1781, demande l'autorisation de la rétablir. Il déclare qu'il prendra les bois nécessaires à son établissement, en grande partie dans ses propriétés, et le surplus dans les communes de Ladosse, Connezac, Beaussac, Saint-Sulpice, Monsec, Léguillac et Champeaux ; qu'il extraira les mines de ses propriétés, de celles de son père, et des communes de Connezac et Hautefaye. Les maîtres de forge ainsi que les propriétaires de bois, sont invités, s'ils ont intérêt ou droit de s'opposer à la permission demandée par le sieur Bellussière, à faire leur opposition, dans le délai prescrit par la loi du 13 Pluviôse an IX. Les oppositions devront être faites par pétitions, au secrétariat de la préfecture.*

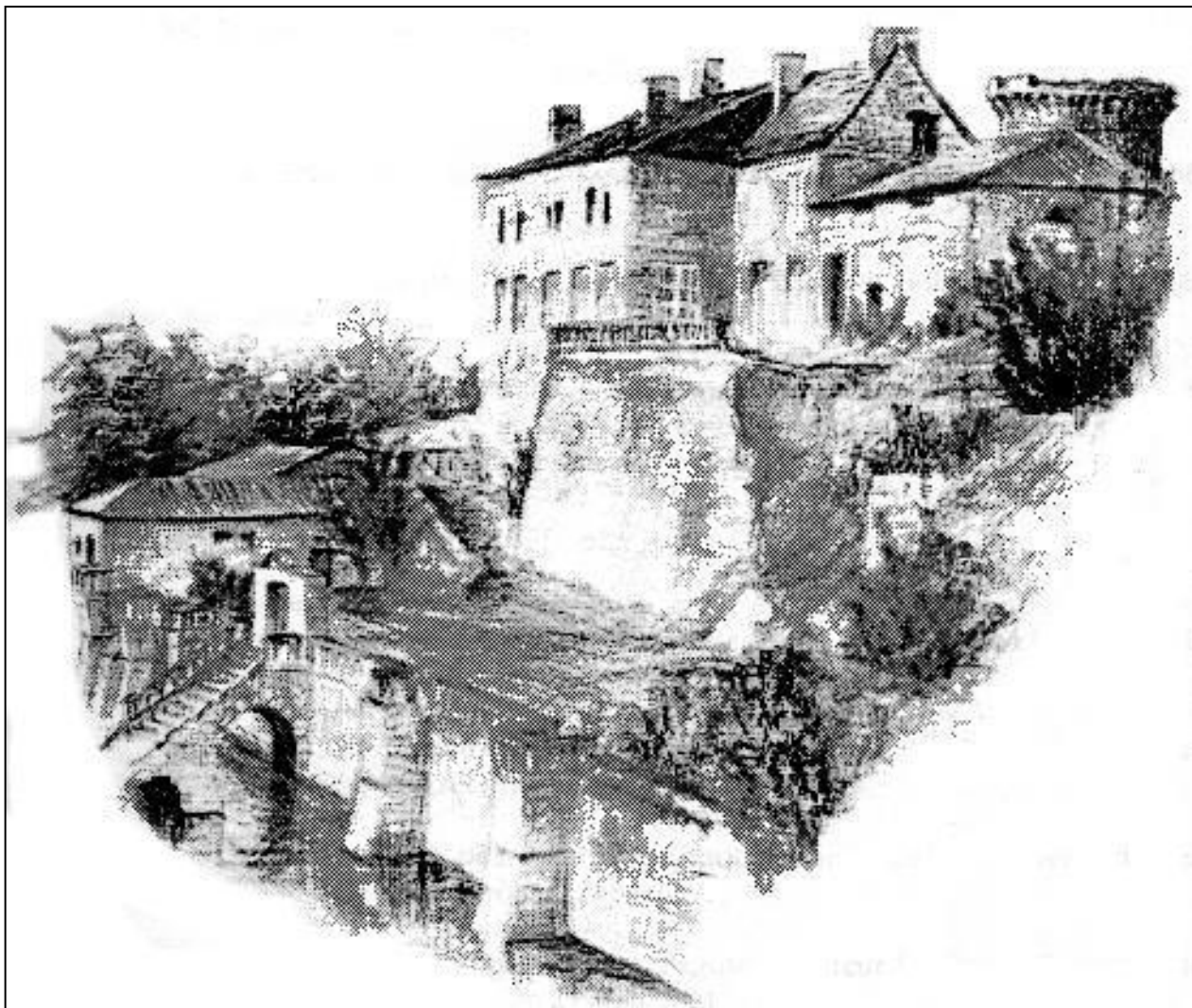
*Le préfet : Rivet.*

Les Bellussière ont déjà recueilli de nombreuses signatures en leur faveur, mais monsieur de Maillard intervient alors. Il est en possession de la forge de Bonrecueil, toute proche, et il redoute la concurrence. Le commerce du fer ne marche déjà pas trop bien. Il rédige alors un mémoire destiné aux maîtres de forges de l'arrondissement de Nontron. Il y parle de la concurrence et ajoute : « *Dans une surface de quatre lieues de diamètre, il y a déjà six fonderies dont celle de Bonrecueil est l'une des plus importantes. C'est à ¼ de lieue de celle-là, sur le même ruisseau, dans la même commune, que Monsieur de Bellussière se propose de faire rétablir celle de Rudeau. Il est impossible que deux forges ainsi placées, puissent se soutenir toutes les deux. Elles doivent nécessairement se détruire l'une par l'autre, et si l'une des deux mérite la faveur du Gouvernement, c'est celle de Bonrecueil qui est déjà établie... D'après ces motifs, les maîtres de forges soussignés, ont fait opposition* ».

Le projet fut abandonné.

Ruinés par un malheureux procès, les Bellussière durent se défaire de Bernardières et de la forge, qui furent achetées, le 13 octobre 1815, par François Clément Guyot, notaire à Angoulême. En 1817, il fit exploiter les laitiers demeurés à la forge, dont certaines parties pouvaient encore fonctionner. En 1874, un rapport des ingénieurs du service hydraulique, parle d'un moulin à foulon utilisant la chute d'eau de l'étang, mais les bâtiments sont défigurés, ruinés, et sans doute à peu près tels que nous les voyons aujourd'hui.

Le vallon de Combeloubière a retrouvé son calme interrompu par trois siècles au moins d'activité ; cette activité va faire l'objet de la seconde partie de ces notes.



Château des Bernardières (XVII<sup>e</sup> siècle) à Champeaux.

## II<sup>e</sup> partie : la marche de la forge.

De l'époque des Dufau, aucun document ne nous est parvenu. La forge des Bernardières était-elle une petite forge, produisant seulement du fer en aguses<sup>28</sup> et des articles d'usage courant, tels que plaques de cheminées, chenets, marmites, poêles, etc. ... ?

Ou travaillait-elle déjà pour l'artillerie ? C'est possible, car Henri IV, après 1589, employa, pour ses arsenaux les maîtres de forges du Périgord.

Avec les La Roussie, nous avons plus de chance, quelques-uns de leurs contrats nous sont parvenus, nous permettant d'avoir quelques notions de ce qui se passait à la forge. Parmi ces contrats figurent tout d'abord des achats de bois et de vente de fer. En 1650, Léon de La Roussie est en procès avec Catherine des Cars, dame de Beauvais. Il lui a acheté une coupe de bois, pour la somme de 1000 livres, « *pour icelui convertir en charbon pour la forge des Bernardières.* »

La même année, il est en procès avec un certain sieur Feuilhade, pour des bois qu'il a coupés.

En 1692, François Saunier, sieur de Mondevie, vend à Fontenel des bois à Mondevie et à Pontarnaud, à raison de 2 livres 5 sols la brasse, « *les brasses bien faites, bien serrées ; mesure du consulat de Périgueux.* »

En 1695, les héritiers de Léon de La Roussie, ont acquis 300 brasses de bois de chêne à la Roderie.

En 1698, vente de bois par François de Maillard, dans les bois de Piacaud : 1166 brasses pour 3047 livres.

En 1708, enfin, Jeanne de La Roussie vend à son frère Fontenel, une coupe dans ses bois. Naturellement, il n'est question ici que des ventes qui ont laissé des traces dans les archives. En réalité, ces ventes étaient bien plus nombreuses.

Il en est de même pour le fer :

Le 15 novembre 1654, vente à Jean Bayle, sieur de Theilhat, marchand de Nontron, de 100 milliers<sup>29</sup> de fer cru en aguses, pris en ladite forge, à raison de 4 livres 12 sols l'un. Cette somme n'était pas encore payée en 1657.

Le 20 mai 1662, c'est Etienne Feuilhade qui 'confesse devoir à La Roussie, la somme de 300 livres, à cause de vente de fer en aguses'.

Le 28 mai de la même année, le sieur Desnaut demande de lui livrer '2 aguses à payer dans le jour de fête de Pâques, prochain venant'.

En 1668, Jean Bayle fait un nouvel achat d'aguses, le sieur Feuilhade 2 charges de fer battu vers 1680, et 60 milliers de fer, le 25 août 1701.

En 1664, Léon de La Roussie, commet l'imprudence de se porter caution de son oncle, Bertrand de La Roussie, seigneur de La Pouyade pour la somme de 10000 livres. Celui-ci est engagé dans un interminable procès, par suite de l'acquisition, en 1597, de la terre du Breuil, en Saint-Martial, par Jean de La Roussie, son père, à Thibaud de Camain. Cette acquisition n'est toujours pas payée. Le procès va se poursuivre, de génération en génération, jusqu'à la Révolution.

Plusieurs saisies de la forge ont lieu, en 1664, 1666, 1674, et 1695. On saisit les « *maison, jardin, fuye, prés, vignes, bois, comme aussi tous les harnais et outils dépendant de ladite forge, soufflages, roues et généralement tous les autres instruments servant à icelle ; la halle avec le charbon y étant, comme aussi environ 30 fondues de mine, 7 aguses, les unes de la pesanteur de 2500, les autres 3000, 3300, et les autres 4000* ».

Il est probable que l'activité de la forge ne s'arrêtait pas pour autant, malgré tout, il fallait bien payer. Les La Roussie perdirent beaucoup d'argent. Se tournant contre leurs cousins de La Pouyade, ils réussirent à se faire quelque peu rembourser en nature : bois ou minerai.

Il en fallait beaucoup pour faire marcher la forge qui commençait à faire bien autre chose que du petit commerce local.

Dès 1665, Arnoul, intendant de la marine de Rochefort, envoie un émissaire en Périgord, pour rechercher des maîtres de forges capables de travailler pour l'Artillerie royale. Il s'agit de faire canons, bombes et boulets (R. Mémain, 'La marine de guerre sous Louis XIV').

C'est l'essor. Désormais la production s'organise, les marchés sont passés régulièrement et les forges visitées par des inspecteurs qui vérifient le travail et encouragent les maîtres de forges.

En 1666, Arnoul écrit au ministre de la marine : « *Il y a huit jours à présent que le sieur Dumont est parti vers le Périgord. Il doit faire l'essai de 12 pièces de canons que l'on dit être d'une très belle fonte. Il pourvoira à ce qui regarde les boulets et les grenades* »<sup>30</sup>.

En 1670, le maître fondeur Lattaché fut envoyé dans toutes les forges du Périgord. Il donna des conseils et laissa des plans. Dès 1671, la solidité des canons était capable de supporter les plus dures épreuves ; toutefois, certains étaient mal alésés ou avaient l'âme de travers<sup>31</sup>.

Pendant les années 1682-1683, il fallut accélérer la production, c'est l'époque des campagnes d'Alger et de Gênes, et la marine a d'urgents besoins de matériel. De la part du roi, on écrit à Arnoul : « *Il n'y a rien de plus important que de faire faire la plus grande quantité de bombes qu'il se pourra en Angoumois et Périgord* ». Nouvelle demande le 24 janvier 1683 : « *Le roi désire que vous pressiez la fabrication des bombes* »<sup>32</sup>.

Le 1<sup>er</sup> février 1683<sup>33</sup>, Bernard Renau d'Eliçagarai, inspecteur de la marine et de la fabrication des bombes en Périgord, écrit au ministre : « *Je pars incessamment pour le Périgord ; j'ai fait faire beaucoup de provisions aux Bernardières, pour y fondre incessamment, de manière que nous étions en mesure de satisfaire à ce que vous désirez, touchant les 200 bombes et les 500 carcasses<sup>34</sup>, pourvu qu'il ne nous arrive rien de fâcheux par les gelées, et que les étangs qui fournissent d'eau presque toutes ces forges, le puissent faire toujours<sup>35</sup>.* » Eliçagarai est l'inventeur des galiotes de bombardement et de bombes d'une espèce particulière qui firent merveille devant Alger. Il est partout, voit tout, se déplace sans cesse d'une forge à l'autre. Il s'occupe des moindres détails pour connaître le prix de revient d'un canon, le nombre d'ouvriers nécessaires, ce qu'ils gagnent. Son factotum est le sieur Landouillette, plus tard anobli sous le nom de Logivière. Il s'entoure de toutes sortes d'ouvriers spécialisés, aussi bien pour la cuisine, que d'écrivains pour tenir les rôles et de surveillants présents jour et nuit, pour empêcher le vol et le gaspillage<sup>36</sup>.

Mais il se heurte à la grande plaie des maîtres de forges : le manque d'argent liquide. Les dépenses nécessaires à un fondage sont énormes : bois, travail des charbonniers, voituriers, mineurs. Elles doivent être prévues et, si possible, réglées longtemps à l'avance.

Vient ensuite le travail à la forge, il faut payer les forgerons, les casseurs, les mineurs etc. ... Les canons finis, c'est le tour des bouviers qui les conduisent au port de l'Houmeau, près d'Angoulême, sur la Charente, où interviennent alors les gabarriers qui les conduisent jusqu'à Rochefort... Et le trésor royal met longtemps à payer, parfois plusieurs années.

En 1683, Eliçagarai écrit : « *Beaucoup de maîtres de forges demandent de l'avance pour se mettre en état de continuer les dépenses à quoi nous les obligeons, y ayant fort peu qui puissent les faire d'eux-mêmes* »<sup>35</sup>. Et ailleurs : « *Les maîtres de forges que j'oblige à mettre le feu, me persécutent pour avoir des avances. Ils me font connaître qu'ils ne laisseront point sortir leurs marchandises avant qu'ils ne soient payés* ». « *J'oblige 5 à 6 maîtres de forges à mettre le feu sans un sol d'avance, ils m'en demandent à toutes les heures* »<sup>37</sup>.

L'année 1683 ne fut guère propice, un froid intense glaça les étangs et Eliçagarai écrit : « *La gelée qu'il fait depuis cinq ou six jours, nous empêche de mettre le feu aux Bernardières, faute d'eau pour tourner les roues* ». Un peu plus tard, le 13 janvier : « *La gelée qui nous était si contraire vient de finir. Nous aurons demain huit forges en feu dans cette province. Je fais faire des modèles de moules pour instruire les mouleurs* »<sup>37</sup>.

Il profite de sa lettre pour demander de l'argent « *pour payer les voituriers et les mouleurs qui sont de pauvres gens qui n'ont le moyen de vivre qu'à mesure qu'on leur paie leur ouvrage* »<sup>37</sup>.

La main d'œuvre la plus nombreuse est constituée par les habitants des campagnes, laboureurs pour la plupart, et qui viennent travailler dans les forges quand le temps n'est pas favorable aux travaux des champs ; dès qu'il fait beau, ils quittent la forge sans se soucier des conséquences.

En mars 1690, monsieur de Bouville, intendant de la marine à Angoulême, visite à son tour les forges du Périgord ; il écrit au ministre : « *J'ai trouvé, en arrivant en Périgord, une bonne partie des forges prêtes à mettre hors, faute de provisions, parce que le beau temps, ayant engagé les*

*paysans à faire leur mars, et la meilleure partie des bouviers qu'on a pu avoir, ayant été employée à la voiture des canons, les provisions qui étaient sur les lieux se sont consommées, sans qu'on ait pu en apporter d'autres »<sup>38</sup>.*

L'année suivante, 1691, le gel vint encore perturber la marche des forges. Le 9 janvier, Bouville écrit d'Angoulême au ministre : « *Le temps a été si terrible depuis quinze jours que plusieurs forges auront sans doute retardé à mettre en feu et d'autres auront été obligées de mettre hors* ». Le 26 janvier, le temps n'est pas meilleur : « *Je trouve, dans toutes les forges que je visite, les mauvais effets de la neige et des glaces »<sup>38</sup>.*

Bouville à son tour nous renseigne sur l'état d'esprit des maîtres de forge : « *Ils ne sont pas payés régulièrement et savent le besoin pressant qu'on a des canons, et sont sans crainte qu'on se pût passer d'eux ; c'est la raison pour laquelle ils ne font guère de traité par écrit ... Ils sont dégoûtés par le nombre de canons rebutés et ne veulent plus travailler, car ils perdent beaucoup d'argent »<sup>38</sup>.*

En arrivant à Rochefort, les canons subissaient une épreuve avant d'être acceptés. On les mesurait pour savoir s'ils correspondaient aux normes, puis on leur faisait tirer plusieurs coups, avec de fortes charges, enfin on les remplissait d'eau, pour déceler les fissures que certains maîtres de forges essayaient de camoufler. Si les canons étaient rebutés, on leur cassait les tourillons.

Pendant toutes ces années, la forge de Rudeau est très active. Fontenel qui la fait 'aller' depuis la mort de son père, obtient le 22 décembre 1701, une commande de canons et boulets, de Michel Bégon, intendant du port de Rochefort ; commande parmi bien d'autres, sans doute, mais celle-ci est parvenue jusqu'à nous<sup>39</sup>.

*« Ledit sieur de Fontenel promet et s'oblige de fournir et livrer dans les magasins du roi de ce port, pour le service des vaisseaux de Sa Majesté, au plus tard dans la fin du mois de mai prochain, une quantité de 49 canons de fer. Savoir : 19 du calibre de 8 et 30 du calibre de 6 ; plus 500 boulets ronds du calibre de 48, 1000 du calibre de 24, autres 1000 du calibre de 18, et finalement 1000 autres du calibre de 16.*

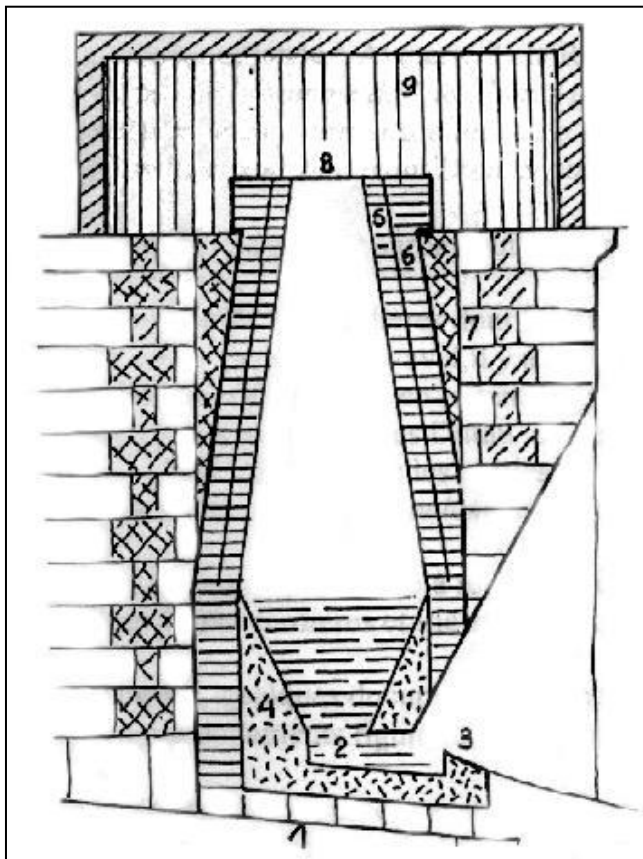
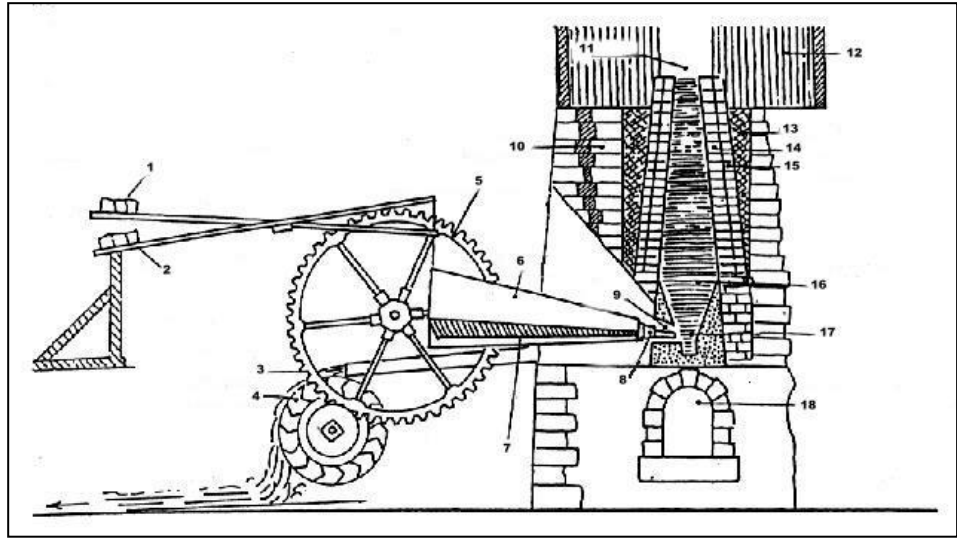
*Ces canons seront éprouvés aux dépens de Sa Majesté, en ce port, à la manière accoutumée, et non dans les forges, par les officiers commis à cet effet, et il n'en sera reçu aucun qu'il n'ait reçu ladite épreuve, et été visité. Ceux qui ne seront pas des qualités requises seront rebutés et, pour qu'ils ne soient pas représentés une seconde fois, on leur fera casser les tourillons... Sa Majesté sera tenue de rembourser audit sieur de Fontenel, tous les droits de bureau où passeront lesdits canons, en venant des forges, pour se rendre en ce port, ainsi que ceux qui seront aussi payés pour les canons et les boulets de rebut qui pourront être renvoyés dans lesdites forges. Il sera fourni audit sieur de Fontenel, les ordres nécessaires pour avoir, par préférence, à tous particuliers, sans réserve, les bois, charbons et tous autres matériaux voiturés tant par eau que par terre, par toutes sortes d'ouvriers, et autres choses dont on aura besoin pour la fabrique et conduite desdits matériaux et canons.*

*Tous les susdits canons et boulets seront payés par Sa Majesté, à raison, savoir : les canons à 9 livres le quintal, et lesdits boulets à 5 livres aussi le quintal, par monsieur le trésorier général de la marine, par les mains de son commis en ce port. Savoir : la somme de 4000 livres au 1<sup>er</sup> janvier prochain ; pareille somme de 4000 livres à la première livraison, et le surplus de ce qu'il restera, à faire le paiement final de toute la livraison, lorsque la dernière livraison sera faite. Fait et passé à Rochefort, en la maison du roi, demeure dudit seigneur intendant, avant midi, le 22 décembre 1701. »*

En 1705, une autre livraison a lieu. L'intendant du port écrit à Pontchartrain qu'il attend avec impatience, 100 canons de 8 que le sieur de Fontenel s'est engagé à fournir à la fin de février<sup>41</sup>.

Coupe transversale d'un fourneau prise de la tuyère au contrevent.

- 1- bascule élevée du 2<sup>ème</sup> soufflet
- 2- bascule abaissée du 1<sup>er</sup> soufflet
- 3- coursier
- 4- roue à augets
- 5- roue des soufflets
- 6- 1<sup>er</sup> soufflet
- 7- 2<sup>ème</sup> soufflet
- 8- têtère
- 9- buse
- 10- contre-mur
- 11- gueulard
- 12- bune
- 13- crasses
- 14- paroi
- 15- contre-paroi
- 16- foyer supérieur
- 17- creuset
- 18- voûte sous le creuset



- 1- voûte sous le fourneau
- 2- creuset
- 3- dame
- 4- partie du creuset du côté de la rustine
- 5- paroi
- 6- contre-paroi
- 7- contre-mur
- 8- gueulard
- 9- Bune

Coupe d'un fourneau  
D'après des planches du Recueil sur les Arts Mécaniques (1765).

Autre marché du 13 mai 1705, pour 50 pièces de canons de 8, à raison de 10 livres 10 sols le quintal<sup>42</sup>.

C'est sans doute l'époque de la plus grande activité de la forge. Mais le trésor paie mal et Fontenel réclame sans cesse : le 1<sup>er</sup> décembre 1706, l'intendant du port écrit au ministre : « *Le sieur de Fontenel m'écrit qu'il lui est dû 17887 livres 5 sols pour des canons qu'il a fournis à Rochefort, et que le trésorier qui est au port ne veut le payer qu'en billets de monnaie* »<sup>43</sup>. Personne, semble-t-il, n'a encore confiance dans les nouveaux billets.

Nouvelle réclamation en 1707, cette fois il est dû à Fontenel 22240 livres 12 sols et 6 deniers<sup>44</sup>. Encore en 1709, il lui est dû 4395 livres 6 sols, ce qui ne l'empêche pas, à cette date, d'accepter un nouveau marché de canons destinés à l'Acadie<sup>45</sup>.

Il ne travaille pas que pour la marine. Sur un compte de mars 1707, avec un certain Pierre Chauvain, notaire royal, figure un marché de 2 canons de 4, vendus au sieur Lachaise, sans doute un armateur. C'est l'époque de la guerre de course et les navires marchands doivent être armés.

Ce Pierre Chauvain se chargeait aussi du transport des canons. Il réclame à Fontenel 1666 livres, pour la voiture à Rochefort de 138 pièces de canons, pendant les années 1704 à 1706.

C'était une véritable entreprise que ce transport des canons, par les mauvais chemins de l'époque. Il fallait un très grand nombre de bœufs : 8 paires pour les pièces de 36, 6 à 7 pour celles de 24, 4 à 5 pour celles de 18, 4 pour celles de 12, 2 pour celles de 6 et une pour celles de 4<sup>46</sup>.

Mais la fabrication n'est pas toujours parfaite. Le 4 octobre 1711, le ministre écrit à Fontenel pour le prévenir que « *le roi est informé qu'il est crevé plusieurs canons de sa fabrication dans les vaisseaux marchands, y causant des désordres, parce qu'on les avait embarqués sans les éprouver* »<sup>47</sup>.

En 1715, Fontenel résidant le plus souvent à Périgueux, a confié la marche de sa forge à son frère, le sieur de Loménie, pour une durée de cinq ans et 500 livres par an.

C'est sans doute le 20 avril 1730, qu'il faut situer la visite de Lagrange-Chancel à la forge de Rudeau. Le récit qu'il en fait mérite d'être rapporté :

« *Je fus à Mareuil, gros bourg accompagné d'un beau château dans le goût moderne. Alors je suivis les confins de l'Angoumois, pour aller visiter la belle forge de Bernardières. Elle est située dans un canton affreux, entourée de forêts, de rochers, d'étangs, de ruisseaux, de mines de fer, de ravines et de petits vallons ; les fourneaux, d'où coule le fer fondu, donnent de l'horreur, ainsi que les cyclopes qui entretiennent ces feux. J'y vis fondre et mouler quantité de canons de fer de tous calibres, ainsi que des bombes et des boulets, pour le port et l'arsenal de Rochefort, qu'on voiture par la Charente. J'y vis forer des canons par des machines que la violence des eaux faisait mouvoir* ».

Depuis la mort de Fontenel, en 1729, jusqu'en 1742, date de la vente aux Aydie, nous n'avons plus aucun document nous renseignant sur la marche de la forge ; nous ignorons jusqu'au nom du maître de forge qui l'exploitait.

Devenus propriétaires, les Aydie firent appel à Lapouge qui va la gérer pendant 28 ans.

De 1750 à 1775, Bonrecueil et Rudeau font partie, dans la main de Lapouge, du groupe Montalembert ; l'activité des deux forges est à tel point jumelée, qu'il est presque impossible de les dissocier l'une de l'autre, mais Rudeau semble être devenue une simple annexe de Bonrecueil, et c'est sans doute parce qu'elle est plus paisible que Lapouge y installe sa famille.

Une enquête de 1760<sup>48</sup>, sur les forges du Périgord, nous apprend que le fourneau ne travaille pas. Il semble que désormais, seuls des casseurs et des laveurs de mine y soient employés. Les



mines cassées et lavées sont dirigées vers Bonrecueil ou La Chapelle-Saint-Robert, gérée, ainsi que La Mothe, par Blanchard de Sainte-Catherine, grand ami de Lapouge. En 1762, il installe un commis à Rudeau : « *Le sieur Lapouge lui cède un logement, une partie de jardin d'en bas, avec une écurie, cellier, grenier et autres aisines, le tout pour faire le domicile du commis qui sera obligé d'y rendre les mines bourruées, menues, pour y être lavées et ensuite voiturées à la forge de Bonrecueil*<sup>49</sup>. »

C'est que Blanchard a sur les bras, à cette époque, une grosse commande de « *16000 quintaux de canons et autres ustensiles de guerre en fer coulé, à fournir dans l'espace de trois ans* ». Gros marché pour lequel il s'est associé à Lapouge qui lui fournit la mine cassée et lavée<sup>49</sup>.

Nous avons pour les années 1762, 1763, 1764, plusieurs comptes de bacs<sup>50</sup> de mines conduits à Rudeau, venant de la Chabane. L'un d'eux « *à commencer du 1<sup>er</sup> décembre 1763, avec les noms des bouviers, le nombre de bacs que chacun d'eux a transportés, et ce qu'il a gagné* ». Ils sont nombreux : 90 ; on y reconnaît les vieux noms du pays ; la main d'œuvre courante étant tout à fait locale.

Le travail fourni est très inégal : Jean Jeudy a transporté 449 bacs pour 89 livres 16 sols, tandis que le nommé Léger n'a transporté que 5 bacs et gagné 1 livre. Le total des bacs s'élève à 11568 livres et le prix total à 2313 livres 16 sols<sup>51</sup>.

En 1763, il y avait à la forge 4 casseurs de mine et 6 laveurs. Un 'état de la mine qui a été cassée à Rudeau, à 2 sols le bac, depuis le 5 août 1763, jusqu'au 3 octobre de la même année', nous apprend qu'on a cassé 113 bacs pour 12 livres 16 sols, pour 49 fondues et 191 tombereaux<sup>53</sup>.

Ce n'est plus qu'un petit train quotidien, ponctué d'heurs et de malheurs ; le 28 avril 1761, Antoine Couvit a été trouvé noyé dans l'étang. Le procès verbal fait par le juge de Bernardières, nous dit qu'on lui a trouvé son chapelet et trois morceaux de pain bénit. Suicide accompagné d'un passeport pour l'au-delà<sup>54</sup>.

Certains jours sont plus agréables ; on pêche l'étang chaque année<sup>55</sup>. « *Si vous n'avez pas vendu tout le poisson, j'en prendrai un quintal* » écrit Blanchard à Lapouge. Mais l'étang est aussi une source de soucis. Le 3 février 1764, Lapouge écrit à Blanchard : « *Nous avons couché sur nos chaussées tous les éteaux tirés, tout a failli partir ; cela a même touché un peu nos mines à Rudeau, malgré toutes nos précautions, l'eau passait partout sur la chaussée, on est pas maître de cela*<sup>56</sup>. »

En 1769, les affaires de Lapouge vont mal. Il travaille encore à Bonrecueil, mais plus à Rudeau, et n'arrive pas à fournir les bombes pour lesquelles il s'est engagé, ne pouvant faire aucune avance. En 1770, c'est la faillite<sup>57</sup>.

Monsieur de Fayard des Combes prend sa suite à Bonrecueil et à Rudeau. La forge coule encore 7 à 800 quintaux d'acier en 1771 et , en 1772, pour 75000 livres d'acier et 50000 livres de fer<sup>58</sup>.

Voici ce qu'en dit le mémoire de Lapouge écrit vers cette époque : « *La forge de Rudeau est composée d'un seul fourneau à fondre le fer qui est d'un temps immémorial, et d'une forge à battre à deux faux, c'est à dire une affinerie et une chaufferie auxquelles on fait maintenant du fer mou. Pour le fourneau, parce que, comme celui qui l'exploite, exploite aussi Bonrecueil, pour éviter la concurrence, il se contente de fondre à Bonrecueil. Aux deux feux à cette forge à battre, on pourrait faire 30 milliers de fer* ».

Monsieur de Fayard connaît des difficultés à son tour. Le 3 février 1783, il est condamné à payer à la dame d'Aydie, premièrement, la somme de 2400 livres pour le prix de ferme de la forge

de Rudeau pendant les années 1779 et 1780, deuxièmement, la valeur des ustensiles et effets manquants à ladite forge<sup>59</sup>.

La date d'arrêt définitif de la forge semble bien être 1781, mais le martinet fonctionnait encore. On y utilisait les gueuses venant de Bonrecueil. Elle fut sans doute une des premières forges de la région à avoir vu s'éteindre ses fourneaux. Bonrecueil était trop proche, les deux forges ne pouvaient pas survivre en même temps.

De toute cette activité, il ne reste que quelques ruines.

## Sources :

Elles proviennent pour la plus grande partie d'archives privées. Les autres sources sont indiquées au fur et à mesure du texte par renvoi aux références ci-dessous.

### Abréviations utilisées :

AD 24 : Archives Départementales de la Dordogne  
 Ad 16 : Archives Départementales de la Charente  
 AD 64 : Archives Département. des Basses Pyrénées  
 AN : Archives Nationales

BN : Bibliothèque Nationale  
 APR : Archives du port de Rochefort  
 BSHAP : Bulletin de la Société Historique et Archéologique de Périgord.

### Références :

- |  |   |
|--|---|
| 1- AD 24 B 3050  | 30- BN mélanges Colbert 138 bis               |
| 2- AD 64 1892/297  | 31- R. Mémain op. Cit                         |
| 3- Nadaud : Nobiliaire du Limousin et AD 24 B 2310   | 32- BN Fr. na. 21/329/II                      |
| 4- BSHAP 1881/358  | 33- AN B3/44 marine                           |
| 5- AD 24 B 336/145   | 34- Projectile explosif et incendiaire        |
| 6- Abbé Mondon : histoire de la baronnie de Marthon  | 35- AN B3/44 marine                           |
| 7- AD 24 B 2654  | 36- Saint-Saud BSHAP 1930                     |
| 8- AD 24 B 3050  | 37- AN B3/44 marine                           |
| 9- AD 24 B 3205  | 38- AN B3/67 marine                           |
| 10- Registres paroissiaux  | 39- Archives du port de Rochefort 5 E2 7 à 13 |
| 11- Registres Saint-Sulpice  | 40- APR 5 E2 7 à 13                           |
| 12- Cet achat est du 08/02/1675  | 41- APR I E 54 tome 2                         |
| 13- Très obligeamment prêté par le Docteur Mensignac                                       | 42- APR I E 52 tome 9                         |
| 14- AD 24 B 190  | 43- APR I E 57 tome 14                        |
| 15- Registres Saint-Sulpice  | 44- APR I E 59 tome 16                        |
| 16- AD 16  | 45- APR I E 67 tome 24                        |
| 17- Ad 24 III C/13   | 46- BN FR na 21384/167                        |
| 18- AD 16 Rivet notaire à Ambernac   | 47- AN B 2 228 marine                         |
| 19- Blaise d'Aydie, marquis de Ribérac   | 48- AD 24 2C 19                               |
| 20- AD 24 b 336/145  | 49- AD 24 1853/148/47                         |
| 21- Registres Saint-Sulpice  | 50- Bac = 70 kg de minerai                    |
| 22- AD 16 Caillaud notaire à Angoulême   | 51- AD 24 2 E 1853/147/56                     |
| 23- AD 24 III E 3774/318   | 52- AD 24 1853/147/54                         |
| 24- AD 24 III E 3774/319   | 53- AD 24 147/54                              |
| 25- Registres Saint-Sulpice  | 54- Registres Saint-Sulpice                   |
| 26- AD 24 III E 6549 (arch. Pichon, notaire à Mareuil)                                     | 55- AD 24 2 E 1853/167                        |
| 27- AD 24 II E 1853/550  | 56- AD 24 DE 1853/164                         |
| 28- Masse de fer de forme prismatique, coulée dans un moule de sable, de 800 kg en moyenne | 57- AN B2 391 marine                          |
| 29- Le Millier = 489,5 kg  | 58- B. Gille 'Les forges françaises en 1772'. |
|  | 59- AD 24 b 912                               |

**Madame Hériard**  
**Communication au GRHIN le 6 Août 1981**  
**Archives du GRHIN n° 81**

# HISTOIRE VÉCUE D'UNE JEUNE FILLE

## SOUS LA TERREUR.

Je laisse à monsieur de la Bardonnie le soin de vous raconter dans quelles circonstances il a retrouvé, recueilli et authentifié ces textes.

Ils sont le récit fidèle d'une aventure bouleversante, vécue sous la Terreur, en 1793, par une jeune fille belge. Près de vingt ans plus tard, son mari en a fait la relation, ne voulant pas que cet épisode héroïque restât ignoré de ses enfants.

Ainsi nous parvient ce témoignage qui a gardé, depuis bientôt 200 ans, la fraîcheur et l'authenticité du vécu, dans le style et l'expression des sentiments de l'époque.

Destinées au cercle de famille, nous avons le privilège de partager l'émotion suscitée par ces pages d'une histoire qui, sans le vouloir, s'inscrivait dans l'histoire.

Non loin de Liège, à Malmédy, vivait aux alentours de 1785 – 1790, Claude de Nicolaÿ (d'origine française). Il avait épousé une jeune liégeoise, Marie des Marteaux, dont il avait eu plusieurs enfants.

C'était une famille fort honorable, qui commerçait avec les pays voisins et l'Angleterre, ce qui obligeait M. de Nicolaÿ à de nombreux voyages.

L'une de ses filles, Marie Catherine, appelée tendrement 'Tatine', révéla très vite la résolution et le courage de son caractère. Elle n'avait pas atteint 12 ans, nous dit-on, que, non seulement elle s'occupait 'des affaires intérieures de la maison', mais 'elle se faisait instruire des affaires extérieures et y prenait grande attention'. N'avait-elle pas mis fin, par une intervention personnelle, à un procès long et coûteux que soutenait sa famille ?

Le procès ayant été perdu – et sans appel – au mépris de la bonne cause, du fait des agissements peu scrupuleux d'un avocat véreux, elle décide de partir pour Stavelot (à quelques kilomètres de Malmédy). Elle présente elle-même une requête en révision au Prince qui y résidait. Ce dernier, vieillard respectable, ému de tant de courage, allié à tant de jeunesse, promet un nouvel examen et réparation de l'injustice s'il y avait lieu. Le jugement de Malmédy fut cassé et le coupable avocat sévèrement puni.

Mais Catherine avait alors 13 ans... et elle s'attira l'admiration générale. Rien ne se fit désormais dans la famille sans son avis.

Elle suit, bien sûr, des cours dans les meilleures institutions de la ville, mais ayant horreur de l'oisiveté, elle occupe ses loisirs en établissant une fabrique de dentelles, trouve des débouchés au Luxembourg voisin. Puis elle monte un commerce de toiles de qualité, embauche une quarantaine d'ouvrières qui étaient sans travail et dans le besoin. La voilà chef d'entreprise !

Elle se montre tout autant généreuse et charitable envers les émigrés français qui affluent au-delà des frontières. La Principauté de Stavelot en reçoit beaucoup ; les logements deviennent rares

et chers. La maison des Nicolaÿ ne désemplit pas. Les plus démunis de ces émigrés sont assurés de recevoir chez elle nourriture, habillement et subsides.

Lorsque les armées républicaines envahissent le pays, elle cache ceux qui ne peuvent fuir chez des paysans à la campagne et pourvoit à leur subsistance. Obligée désormais de loger des officiers de l'armée républicaine, elle distingue très vite ceux auprès desquels elle peut intervenir pour obtenir amnistie et restitution des biens des émigrés les plus malchanceux.

Les revers que subit cette armée républicaine l'obligent à évacuer les Pays-Bas et la Belgique. L'Etat-Major, en particulier, avec lequel les Nicolaÿ avaient commercé, se retire précipitamment à Lille.

Profitant d'une trêve entre le général Dumouriez et le Prince de Cosocerg, les habitants de Malmédy qui étaient en compte avec l'Etat-Major français envisagent un voyage en France pour récupérer leurs biens. L'affaire est risquée... et les Nicolaÿ n'ont personne qui voulut ou put les représenter. Notre jeune et intrépide Marie-Catherine décide d'y aller, en compagnie d'amis et de parents ayant les mêmes intérêts. Elle prend, une fois de plus la direction des opérations, surmontant les obstacles, rassurant ses compagnons effrayés par la vue de la guillotine et menant à bien ses affaires et les leurs...

Les voilà de retour à Malmédy. Mais l'astucieuse 'Tatine' comprend vite que les assignats français qu'elle a récupérés – non sans mal – perdraient moins à être échangés contre de la marchandise. Elle décide d'un nouveau voyage, à Luxembourg, cette fois-ci, où elle connaît les principaux marchands de toile. Au dernier moment, sa mère, qui devait l'accompagner, en est empêchée et c'est Antoine, son frère de deux ans plus âgé que Marie-Catherine, qui la remplace. Se joint à eux un de leurs parents 'homme d'âge mûr, ayant toujours eu la considération de la famille' et qui avait, lui aussi, des assignats à placer.

Ils partent : c'est le 9 juillet 1793. Déception : à Luxembourg, les assignats s'échangent à 60% contre des marchandises et à 70% contre de l'argent. Tandis que Marie-Catherine réfléchit sur le meilleur parti à prendre, le compagnon de voyage se renseigne et apprend qu'à Thionville, le change est bien meilleur. Ce n'est qu'à quelques lieues, le voyage est sans risque, il l'entreprend et conseille à Marie-Catherine d'en faire autant. Leur absence ne durera que quelques jours (4 à 6 tout au plus) ; ils retrouveront au retour Antoine qui n'a pu obtenir de passeport de négociant.

L'ami sûr et Marie-Catherine partent donc le 10 juillet, dans l'espoir de coucher le soir même à Thionville.

Ils sont arrêtés à la frontière et leurs papiers vérifiés. Tout est en règle : « - *N'avez-vous rien à déclarer, de prohibé par les lois de la République ?* ». L'honnête demoiselle de Nicolaÿ, qui allait poursuivre sa route, dit qu'elle n'a rien d'autre que des assignats reçus de l'Etat-Major qu'elle va échanger à Thionville contre des marchandises. « *Mais ne seraient-ils pas faux ? Qu'on s'en saisisse pour les faire examiner par le tribunal révolutionnaire de Thionville...* » Et voilà nos deux voyageurs escortés par une troupe de paysans qui se sont armés de bâtons, de sabres ou de vieux fusils, et conduits au 'tribunal de sang'.

La jeune fille n'est nullement effrayée, se sachant en parfaite légalité. Elle est reconnue, à son arrivée par un groupe d'officiers qui avaient été en garnison à Malmédy, et parmi ceux-ci justement, un capitaine qui l'avait aidée à sauver des émigrés. Il s'enquiert de son affaire, traite les municipaux frontaliers d'imbéciles, assure qu'en un quart d'heure cette sottise sera terminée... Il la prie de bien vouloir loger chez eux et la quitte pour prévenir sa femme à qui il a souvent parlé de Marie-Catherine et qui sera charmée de faire sa connaissance.



La bonne foi de Marie-Catherine semble évidente et les officiers républicains sont là pour garantir l'honorabilité de la famille Nicolaÿ. Ces messieurs du tribunal semblent bien embarrassés et fâchés que l'imbécillité des frontaliers 'occasionne un tel désagrément à une aussi charmante personne'. Tout allait se terminer le plus heureusement du monde, quand, un de ceux qui avaient examiné les assignats, parle tout bas au Président qui entraîne le compagnon de voyage dans une autre salle pour l'interroger. Comme cela menace de durer, les officiers font avancer une chaise pour Marie-Catherine, quand, stupeur ! deux gendarmes surviennent et la conduisent sans plus d'explication, à la prison où ils la jettent dans un misérable cachot. Elle s'évanouit sur le mauvais grabat tandis que le gardien 'dont la physionomie reflète la grossièreté et la dureté de cœur' referme la porte avec fracas.

Heureusement, la femme et la fille du concierge sont compatissantes et, moyennant quelques écus que Marie-Catherine avait dissimulés dans sa ceinture, promettent de lui procurer mobilier et nourriture plus décente. On lui rend ses effets dans lesquels il y avait encore quelques assignats et on l'autorise à se rendre dans une salle commune où se trouvent tous les suspects.

Le capitaine est revenu au tribunal la chercher pour la conduire chez lui. Il apprend son arrestation et sa détention. Il lui dépêche aussitôt sa femme, avec laquelle elle peut s'entretenir. Il lui promet de tout faire pour la sortir de là et la recommande auprès d'amis incarcérés. Ces derniers (qui vont se révéler fort précieux pour Marie-Catherine par le réconfort de leur amitié et la jeunesse de leurs conseils), écoutent le récit de la mésaventure de la jeune fille. Ils lui ouvrent les yeux sur la duplicité du personnage qui l'accompagnait. C'est sans doute lui qui l'a trahie pour toucher sa part d'assignats (on appelait cette honteuse pratique 'le procédé'. On se partageait le butin sous prétexte de l'envoyer à Paris pour en vérifier l'authenticité). L'innocente Catherine était loin de le savoir et même de le croire !

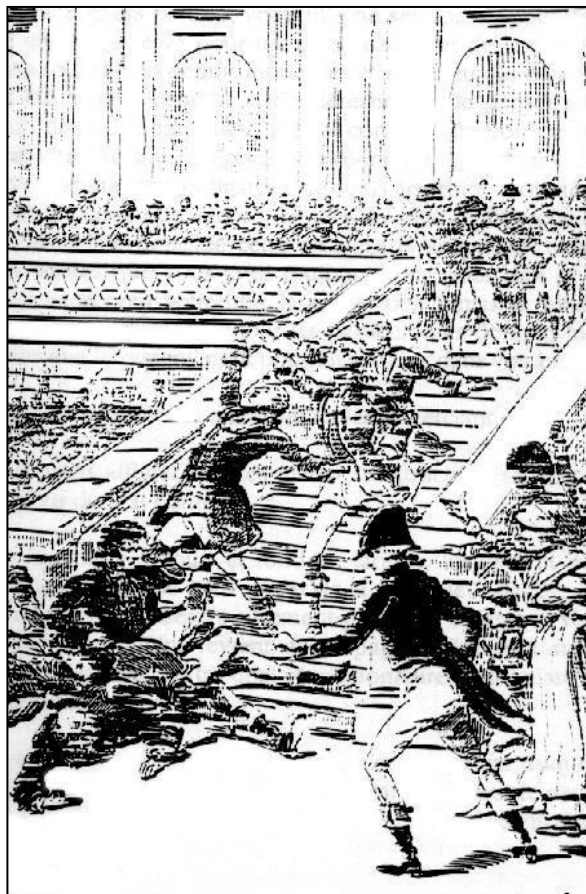
Ses nouveaux amis lui recommandent de faire toujours le même récit, en dépit des nombreux interrogatoires qu'elle va, certainement, subir. Et pour la réconforter, ils l'invitent à déjeuner à leur table, en prison ! Car les suspects jouissent d'un tout autre traitement que les criminels détenus en même temps qu'eux. Ils font salon, reçoivent parents et amis, tiennent table ouverte...

Trois jours plus tard, elle est conduite au tribunal et interrogée. Cette jeune fille de 18 ans répond sans trembler, avec l'assurance que donne la bonne foi. On ne peut rien lui reprocher mais... Sa famille n'a-t-elle pas été favorable et secourable pour les émigrés français ? Ne partageait-elle pas les mêmes opinions que les ennemis de la République ?

Marie-Catherine rétorque, sans se démonter, que son père étant français, il était bien naturel qu'il fut secourable envers ses compatriotes, quelles que fussent leurs opinions, et elle ajoute : « *Ma famille ne s'en est point fait de mérite, mais je n'imagine pas que l'on puisse m'en faire un crime, quand même cela serait en France, mon pays n'étant pas soumis à ses lois !* »

Elle sort du tribunal, entourée d'une foule aux cris hostiles. Une 'infâme poissarde' s'approche même des gendarmes pour leur demander quand tombera cette jolie tête...

En ces temps de honte et de douleur, une loi barbare privait les accusés de défenseurs. La femme du capitaine tente de lui procurer une exception auprès du tribunal pour obtenir un avocat. Ses compagnons l'assurent qu'elle sera bientôt libérée, tant est éclatante sa bonne foi, et mince le motif de son arrestation. Ils forment une petite communauté (avec leurs époux et épouses qui sont venus adoucir leur captivité) au milieu de laquelle elle est traitée avec tant d'égards que souvent « *elle en oubliait qu'elle était dans les fers* ». Elle y passe un mois, semblant oubliée de ses juges (sans doute bien embarrassés de cette affaire...).



Tribunal révolutionnaire

Le 7 août, au milieu d'un déjeuner offert par un prisonnier, la porte s'ouvre avec fracas, glaçant d'effroi tous les convives. Un de 'ces argousins chamarrés de rubans tricolores' signifie à la citoyenne Marie-Catherine de Nicolaÿ qu'elle est en état d'arrestation pour être venue en France avec l'intention de mettre en circulation des assignats faux. Elle sera conduite dès le lendemain à Metz et mise en jugement...

Chacun comprend que cette innocente victime est désormais promise au tranchant de la guillotine qui fonctionne en permanence à Metz. Elle se recueille un bon moment, car très vives sont sa foi et sa confiance en Dieu. Elle écrit une lettre d'adieux à ses parents, qu'elle confie à M. Dusable (qui sera guillotiné 2 mois après) :

*« ...Oh ! mes bien chers parents, votre fille ne sera pas l'appui de votre vieillesse, un arrêt aussi injuste que barbare va pour toujours la séparer de vous. Quelque douloureuses qu'aient été mes souffrances depuis mon arrestation, Dieu qui en a été le témoin, sait que la plus cruelle a été, et sera jusqu'à ma dernière heure, de penser au chagrin que va vous causer le contenu de la présente. Tant que j'ai conservé l'espoir de conserver une vie qui vous est chère, j'ai cherché à vous épargner moi-même la douleur de la crainte ; mais aujourd'hui, je regarde comme une obligation de vous instruire moi-même de mon sort, quelque malheureux qu'il puisse être encore, ce sera un sujet de consolation pour vous de l'apprendre par moi. Je profite donc de cette dernière et solennelle occasion pour vous remercier encore des bontés que vous avez toujours eues pour moi et de cette sincère affection qui n'a jamais varié pour votre fille, laquelle vous demande, ainsi qu'à ses frères, avec insistance, que si vous apprenez un jour les particularités de mon histoire, d'étouffer tout désir de vengeance que le ressentiment pourrait allumer dans vos âmes ... ».*

Elle s'emploie à reconforter ses amis tout en les remerciant :

« ... Cessez de vous affliger de mes maux ; ils touchent sans doute à leur fin et bientôt j'arriverai au séjour du vrai bonheur... ».

La femme du capitaine accourt et fond en larmes, lui promet de faire tenir des lettres de recommandation auprès du gouverneur de la place de Metz. Ses amis lui donnent le nom de trois avocats qui ne refuseront sûrement pas de la défendre. Vers le soir, l'infatigable et dévouée femme du capitaine revient, accompagnée d'un sien neveu, 'jeune homme de bonne mine'. Elle a obtenu du tribunal révolutionnaire qu'il puisse l'accompagner à Metz comme guide et soutien.

Après un dernier rassemblement des prisonniers, au cours duquel les deux prochains guillotins sont désignés, c'est la nuit, cruelle comme on peut le deviner, pour Marie-Catherine qui quitte à l'aube cette prison où elle a trouvé tant de réconfort et d'amitié, pour Metz.

« ... A Metz, s'écrient deux jacobins qui passaient par là au moment où elle montait dans la voiture, sous bonne escorte. Pourquoi le Tribunal prive-t-il les 'sans-culottes' de Thionville du plaisir de voir couler le sang des conspirateurs ? Notre guillotine peut, tout aussi bien que celle de Metz, faire cette besogne ! »

Et l'on part sous la pluie. A quelques lieues, on croise, cheminant sous l'averse, deux vieux paysans. Marie-Catherine, toujours bonne, demande qu'on leur fasse place.

Au changement de poste, Marie-Catherine supplie qu'on ne lui ligote pas les poignets. Depuis les portes de la ville à la prison, elle est escortée par une foule haineuse qui crie 'A mort les aristocrates ! Vive la République !'.

On la jette dans un cachot étroit et mal éclairé par un 'lanterneau' qui permet – tout juste – d'apercevoir la guillotine dressée en permanence sur la place... Deux détenues sont assises dans un coin. Elles sont là dans l'obscurité, l'humidité et le dénuement depuis neuf mois, pour le seul crime d'avoir fait dire une messe par un prêtre non assermenté !

Cette prison, disent-elles, est la plus sévère de la place de Metz. Les geôliers sont redoutables, la nourriture infecte... Vers 10 heures, un bruit de clefs... non ce n'est pas le messenger de la mort, mais le fidèle neveu qui a déjà couru chez le gouverneur, sonné à d'autres portes et glissé quelques écus aux gardiens pour une meilleure nourriture.

Les trois avocats pressentis se sont récusés. Ils ont peur d'être inquiétés. Les prétentions cupides d'un autre sont telles que Marie-Catherine refuse : « ... S'il entre dans les vues de la Providence de me sauver, un défenseur m'est inutile... ».

M. Saint-Martin multiplie les démarches et la vient visiter tous les jours. Cependant il apprend que sa tante a été arrêtée pour avoir porté aide et assistance à des proscrits. Malgré le chagrin qu'elle éprouve de voir partir ce seul fidèle ami, Marie-Catherine le presse de fuir au plus vite et s'il peut quitter la France, de se réfugier à Malmédy chez ses parents. Elle lui donne 10 louis qu'il refuse, aussi touchants l'un que l'autre dans leurs sentiments et leurs adieux.

Au sixième jour, le 14 août, elle est conduite au tribunal révolutionnaire. Il lui faut passer près de la guillotine et son cœur défaille quand elle voit le bourreau brandir par les cheveux une tête de femme ensanglantée... 'A mort ! A mort !' crie la populace sur son passage. « Non, ce n'est pas pour aujourd'hui » répond le gendarme qui l'accompagne. Commence un nouvel interrogatoire. « Qui êtes-vous ? d'où êtes-vous ? quel âge avez-vous ?  
- dix-huit ans...

- *Quels motifs vous ont engagé à venir en France ?* »

Devant ces cinq juges empanachés de plumes tricolores, Marie-Catherine répète ce qu'elle a déjà dit à Thionville. Cependant le juge lit une déposition qui l'accable. C'est celle de M. de M., son compagnon de route, le fidèle ami de Malmédy, qui affirme qu'elle n'a déclaré qu'une partie de ses assignats, qu'elle lui a demandé de dissimuler le reste et qu'ils étaient tous faux... Marie-Catherine découvre donc l'étendue de la scélératesse de ce coquin. Qu'on la confronte avec cet individu ! C'est impossible, il a été immédiatement libéré. « *Avouez donc !* » lui conseille un des juges qui semble plus humain, « *le tribunal sera peut-être indulgent !* » C'est mal connaître notre jeune fille qui réplique fièrement :

« *Citoyen Président, jamais encore le mensonge n'a souillé ma bouche. La demande que je vous ai faite de me confronter avec le citoyen M. doit être la preuve de la certitude où j'étais de le confondre en votre présence. J'étais bien éloignée de le croire en liberté, puisque je suis encore détenue. Mais je suis éloignée d'envier la liberté qu'il a obtenue. Les fers et la mort me seront toujours préférables à elle, s'il fallait, pour l'obtenir, me servir des mêmes moyens que lui. Citoyen Président, vous pouvez me juger, je n'ai rien à ajouter ou à retirer de ce que je vous ai dit, et si le jugement des hommes m'est injuste, celui de Dieu me sera favorable* ».

La prison de Metz réunit, comme celle de Thionville, une société bigarrée d'hommes, de femmes, d'enfants de tous âges et de toutes conditions. Outre ses deux compagnes de cellule (à qui elle fait profiter de ses menus), Marie-Catherine se lie d'amitié avec la marquise de Mongeard qui la met en garde contre certains détenus à la solde du pouvoir et qui l'engage à ne pas faire de confidences. Cette marquise est là, avec son mari et ses quatre enfants. Marie-Catherine lui fera profiter d'un espace plus aéré que la femme du gouverneur, qui la vient visiter, lui fait obtenir. Ils partiront pour l'échafaud bientôt, même la jeune fille de 17 ans...

Désormais, Marie-Catherine attend la mort d'un moment à l'autre. Elle n'en a plus peur tant elle lui est devenue quotidienne. Elle sait que seule une intervention divine pourrait la sauver...

Un jour, la porte s'ouvre : c'est Antoine, le frère de Marie-Catherine ! Il la cherche depuis deux mois. Il conte à sa sœur dans quelles alarmes vivent leurs parents depuis sa disparition, et dans quel état les a jeté la lecture de sa lettre d'adieux. Se sentant coupable de ne pas l'avoir accompagnée à Thionville, il a décidé de partir à sa recherche et de tenter de la sauver s'il en est encore temps...

Il a élaboré tout un plan d'évasion. Profitant de leur ressemblance, ils échangeront leurs habits, l'un restera en prison, l'autre, Marie-Catherine, s'en échappera... Mais cette dernière ne peut consentir au sacrifice de son frère. Qu'il aille d'abord rassurer leurs parents. Elle adresse de toutes les forces de son âme, une ardente prière au ciel et, telle Jeanne d'Arc, elle entend une voix lui dire : « *fais la malade, et tu te sauveras* ».

Dès lors, elle se sent investie d'une force supérieure qui va l'aider dès le retour de son frère, (revenu sans encombre de Malmédy et ayant noué des liens avec des passeurs à la frontière), à jouer la comédie de la folie jusqu'à ce qu'on la conduise dans un endroit moins gardé que la prison.

Simulation difficile, périlleuse, puisqu'il faudra abuser son entourage et les médecins, qui va lui demander beaucoup de souffrances, de courage et de constance durant plusieurs jours. Elle explique son plan à son frère et lui indique la conduite à tenir, car elle a besoin qu'il joue son rôle sans défaillance lui aussi. Très vite, les médecins sont alertés par ses compagnes de geôle (qui ignorent tout du projet, naturellement). Ils diagnostiquent 'un transport de sang au cerveau', en dépit de l'étrangeté des symptômes ... Perplexes, ils ordonnent diète et saignées... A ce régime, la pauvre Marie-Catherine, complètement dénutrie et saignée à blanc, serait aux portes de la mort, sans Antoine qui la nourrit nuitamment. C'est une course contre la montre (et la mort) qui s'engage. Il faut tenir le plus longtemps possible, doser savamment les paroxysmes et les rémissions de cette étrange maladie, de façon à espacer surtout ces mortelles ponctions de sang...



L'entourage n'en peut plus de vivre aux côtés de cette démente et les deux médecins y perdent leur latin. Peut-être qu'un changement de local serait bénéfique ? Son cerveau dérangé ne guérirait-il pas si on l'éloignait des souffrances qu'elle a vécues ou qu'elle vit autour d'elle ?

Pas fâchés peut-être de se débarrasser d'une telle malade, ou point dupes de sa simulation, nos deux médecins s'en vont plaider son cas auprès du tribunal révolutionnaire. Devant les assesseurs méfiants, le Président, plus humain et sans doute ému du sort injuste fait à cette jeune fille, assure que : *« la guillotine est faite pour les bien-portants, qu'elle ne l'est pas pour les dérangés du cerveau qui ne se rendent pas compte de leur supplice »*, argument implacable qui laisse sans voix les acharnés...

Tout s'accomplit donc peu à peu suivant le plan de Marie-Catherine. On finit par la transporter, au bout de quelques jours, au 'Refuge', au grand soulagement de tous (y compris les médecins et les compagnes de cellule !).

Le 'Refuge' est un ancien couvent, encore tenu par des religieuses, où sont détenus des otages, jouissant donc d'une surveillance moins étroite. Malgré sa faiblesse, Marie-Catherine poursuit ses plans d'évasion. Elle fait acheter par son frère des vêtements masculins, avec les quelques assignats qui lui restent ; et quelques bijoux qu'elle pourra monnayer peut-être ultérieurement plus aisément. Ingénieuse, elle pense à tout : elle laisse traîner dans sa cellule des papiers sur lesquels elle griffonne des repères pour égarer les soupçons et diriger d'éventuelles recherches à l'opposé de leur fuite. Elle sait que les portes de la ville ferment à 18 heures. Il lui faudra donc partir avant, à 17h 30, car elle n'aura pas la force d'escalader les murs.

On est le 15 septembre 1793. Elle a revêtu sous une ample robe (dont elle a défait les plis de surcroît) ses habits d'homme, elle jette un vaste châle sur ses épaules et dissimule souliers et chapeau masculins dans un petit placard de la sacristie (dont elle a pris soin de graisser la serrure !).

Son frère, muni d'un permis de visite, vient la voir. L'après-midi paraît interminable... Il fait une chaleur accablante et les religieuses s'attardent au frais dans un couloir juste en face de la sacristie !... A 16h, son frère la quitte pour éviter les soupçons de la ressemblance au poste de garde. A 17h, les religieuses lui donnent un peloton de chanvre à dévider.

*« ... Après dîner, elle fut comme à l'ordinaire, retrouver les religieuses. Il faisait ce jour-là une chaleur accablante, et pour être dans un endroit frais, les religieuses s'attardent au frais dans le couloir juste en face de la porte de la petite sacristie où étaient cachés l'habit, les souliers et le chapeau. Le choix qu'elle firent de cette place contraria beaucoup votre mère comme vous pouvez bien le penser, mais elle pensa bien qu'elles n'y resteraient pas indéfiniment, ce qui la rassura.*

*A quatre heures, votre oncle sortit de 'Refuge' afin d'éviter que sa grande ressemblance avec votre mère ne donne des soupçons à la sentinelle ou à la garde. Les cinq heures sonnent, et les religieuses donnent un peloton de fil de chanvre à votre mère pour qu'elle le dévide. Non seulement elles ne manifestaient pas l'intention de quitter les lieux, mais elles se félicitaient d'avoir découvert cet endroit où il faisait bon et où elles se promettaient de revenir les jours de canicule. Votre mère s'inquiétait de plus en plus à mesure que s'écoulait le temps et tout lui semblait perdu. Mais Dieu qui voulait sauver l'innocence et la vertu permit qu'au moment où votre mère voyait les choses désespérées, fut celui qui la mit à même de les exécuter. Les trois-quarts pour l'heure sonnaient à l'horloge du 'Refuge', que les religieuses étaient encore assises, mais l'une d'elles demanda :*

*- Quelle heure est-il donc ? Est-ce la demie ?*

*- Non mesdames, dit votre mère, ce sont les trois quarts et vous savez que cette horloge retarde.*

*Sur ces mots, toutes les religieuses se levèrent et partirent comme un éclair pour se rendre dans la chambre où elles faisaient leurs prières. Votre mère se précipita, ôta sa robe, son châle, mit l'habit, les souliers, enfonça le chapeau sur sa tête pour cacher ses beaux cheveux, noua un mouchoir fin autour de son cou en guise de cravate, et le permis à la main, se hâta vers la porte. La sentinelle intérieure lui souhaita un 'bonsoir citoyen' et lui ouvrit la grille, mais elle fut arrêtée par la sentinelle extérieure qui tendit le permis à son gradé qui le trouva en règle et la laissa partir. Elle leva les yeux au ciel et rendit une action de grâce fervente et s'achemina le plus vite possible*

*avec son frère qui l'attendait à quelques distances vers la Porte de Luxembourg qu'il fallait atteindre avant six heures. Une des boucles de ses souliers ayant été mise trop vite, se décrocha et tomba. Il fallut perdre une précieuse minute à la remettre en place. Juste avant d'arriver à la porte, elle s'aperçut avec terreur qu'elle avait oublié d'enlever ses grandes boucles d'oreilles, elle les enleva le plus vite possible. En passant devant le premier corps de garde, un officier sortit et vint droit à elle, la regarda fixement sous son chapeau et lui dit :*

*- Bonsoir jeune citoyen.*

*- Bonsoir citoyen lui répondit-elle sans s'arrêter.*

*A peine fut-elle à six pas, que la sentinelle cria à celle qui était en avant :*

*- Arrêtez-les là-bas !*

*Votre mère se crut perdue, mais son frère qui la suivait à quelques pas se douta de sa frayeur et n'ayant d'autre moyen de la rassurer, commença à chanter un air patriotique, puis l'ayant rejointe, il lui dit en patois liégeois de ne pas avoir peur et que c'était pour empêcher deux voitures de se rencontrer juste sous la porte. A peine eurent-ils franchi la dernière enceinte que six heures sonnèrent et que les portes furent fermées en même temps que le pont-levis relevé. »*

Nos deux fuyitifs ont douze heures d'avance pour se diriger vers le Luxembourg. Très vite, ils quittent la route pour éviter les patrouilles et coupent à travers des chemins, se couchant dans les fossés ou se dissimulant dans les herbes au premier bruit, trempés jusqu'aux os par un orage qui s'abat sur eux, succédant à la canicule...

Ils continuent de marcher, au creux de la nuit, jusqu'à une lumière. C'est un poste de garde. Antoine s'avance seul. On fait mine d'examiner ses passeports mais Antoine s'aperçoit vite que le soldat ne sait pas lire car il tient les papiers à rebours ! Il lui indique le bon chemin à prendre 'à la prochaine fourche'.

Malgré ses souffrances, Marie Catherine reprend la route courageusement. Ils savent qu'il leur faudra traverser Fontoy, endroit très dangereux car il y a un bataillon de volontaires et une brigade de gendarmerie. Impossible de passer la rivière à la nage, comme l'a fait Antoine à l'aller.

Avant d'arriver au bourg, ils s'arrangent mutuellement leurs toilettes mises à mal par l'orage et la boue des fossés. Il faut s'engager sur le pont bourré de soldats, donner le change, prendre un air dégagé. Antoine siffle un air patriotique et Marie-Catherine tente de ne pas boiter. Sans s'arrêter pour acheter quoi que ce soit à boire ou à manger, ils traversent la foule se sentant dévisagés. Un officier les arrête, pour les mieux observer pensent-ils. Sont-ils déjà suspects, ne sont-ce pas déjà deux gendarmes, ces deux cavaliers qui se dirigent vers eux, à la sortie du village ? Les deux frères plongent dans un champ d'avoine fort haute. Décidément la Providence veille sur eux, car, le ciel fort bleu jusque-là, se couvre soudain d'un brouillard 'si épais qu'on n'y pouvait voir à quatre pas...'

Ils entendent les galops des patrouilles sans doute lancées à leur poursuite. Il leur faut à tout prix éviter la route et marcher à travers les champs détrempés par l'orage.

Antoine estime que le village du passeur n'est plus qu'à une lieue à peine. Mais Marie-Catherine, qui a été jusqu'à l'extrême limite de ses forces, s'affaisse sans connaissance.

Antoine la croit morte et Marie-Catherine est bien près d'abandonner. Si on la retrouve, ce sera la guillotine, après avoir tout fait pour y échapper ! Non ! Dieu l'aidera à nouveau. Elle tente de faire quelques pas, puis son frère essaie de la porter, profitant du brouillard pour gagner la maison du garde-forêt qui ne doit pas être loin. Mais au bout d'une demi-heure, enfonçant jusqu'à mi-jambe dans les terres labourées, il renonce et dépose sa sœur sur un tas d'avoine, au bout d'un champ. Elle le supplie de l'y laisser là, et de continuer jusqu'au village, d'y prendre quelques subsistances et de revenir la chercher.

Malgré son état de grande faiblesse, Marie-Catherine, toujours avisée, conseille à son frère de faire comme le Petit Poucet et de jalonner son chemin de tiges d'avoine. Puis vaincue par la fatigue, elle s'endort, dissimulée dans son tas de paille. Antoine poursuit donc seul son chemin.

Bientôt, une maison, un jardin que bêche le garde forestier. Antoine le hèle, lui rappelle sa promesse, l'assure qu'argent et bijoux seront à lui s'il consent à leur faire passer la frontière.

Muni de nourriture donnée par le garde, il retrouve aisément sa sœur (grâce aux traces d'avoine), en dépit du brouillard qui s'étend toujours sur la campagne. Quittant ses chaussures, dans un dernier sursaut d'énergie, Marie-Catherine le suit jusqu'à la maison du garde. A peine sont-ils arrivés à l'orée du jardin qu'on entend arriver une patrouille. Vite, le garde les fait coucher contre le mur et les recouvre tant bien que mal d'herbes sauvages et d'oripeaux qu'il avait placés là pour effaroucher les oiseaux.

*« -N'avez-vous pas vu passer deux hommes ?*

*- Non ! je bêche mon jardin et je n'ai vu personne... mais avancez-vous près du ravin, là, à 500m... avec le brouillard, peut-être les trouverez-vous en difficulté pour le franchir ? »*

L'alerte passée, le garde cache les deux fugitifs, plus morts que vifs, dans une petite chambre. Marie-Catherine qui a marché 16 heures, se jette sur un lit, épuisée. Son frère lui bassine les pieds, les entoure de sa chemise déchirée. Ils s'endorment 'lourdement'...

A midi, le garde vient les avertir qu'il part au village donner le change à ceux dont il redoute la méfiance, en allant boire une bouteille avec eux. Ils n'ont rien à craindre, il reviendra un peu avant minuit pour les faire passer. Mais auparavant, il veut être payé d'avance. Antoine et Marie-Catherine donnent tout ce qu'ils possèdent, jusqu'aux habits (neufs) d'homme que porte Marie-Catherine et qu'elle troque contre des habits de femme.

Que l'attente est longue dans cette petite chambre, avec des allées et venues dans la maison, en bas, qui chaque fois les jettent dans les alarmes. Marie-Catherine est saisie d'angoisse... et si le garde – maintenant qu'il est payé – allait les abandonner ou les livrer ?

Peut-être revit-elle ces terribles semaines qui resteront gravées à jamais dans sa mémoire ?

Quelle expérience pour cette jeune fille de 18 ans qui n'a goûté que la douceur d'une famille !

En trois mois, elle a connu la cupidité, la bassesse, la violence, l'injustice... Mais elle a rencontré aussi la compassion, la générosité, le courage, le dévouement. Peut-elle encore espérer en cette humanité que de tragiques circonstances ont mise à nu ? Dieu, qui l'a soutenue jusqu'ici, ne l'abandonnera pas, elle en est sûre.

Le garde revient à l'heure promise et l'on porta Marie-Catherine qui ne pouvait plus marcher, jusqu'à un cheval. Par des chemins détournés et escarpés, après plusieurs alertes, le garde leur fit passer la frontière et les mena jusqu'à une auberge. On porta Marie-Catherine jusqu'au lit d'une chambre. Ils étaient sauvés.

Pendant près de six mois, Marie-Catherine fut souffrante et privée de la parole.

Quant à l'horrible traître, malgré le silence de Marie-Catherine, il fut identifié. Personne ne voulut lui parler. Sa femme le quitta. Lui-même, ayant fait de mauvaises affaires, fut obligé de s'expatrier, ruiné et honni de tous les honnêtes gens.

**Madame Carenso**  
**Communication au GRHIN du 5 juin 1986**  
**Archives du GRHIN n° 123**

MÉMOIRES D'ÉMIGRATION

D'UN GENTILHOMME PÉRIGOURDIN :

ANTOINE FAURICHON DE LA BARDONNIE

(1791 – 1797)

Il est quatre heures du matin et, dans la salle du château de Verzinac (commune de Vauzac), deux hommes s'étreignent... Le plus âgé est M. Guichard de Laforest, le plus jeune, son petit fils : Antoine de la Bardonnie. Il a vingt ans. Ils ne savent pas qu'ils ne se reverront jamais et que près de 25 ans se passeront avant qu'Antoine franchisse à nouveau le seuil de la maison qui l'a vu naître.

On imagine dans la nuit brumeuse de ce mois d'octobre 1791, le jeune cavalier s'éloigner vers un destin insoupçonné, bien au delà de cette province aimée, de cette patrie en danger, et surtout de cet aïeul vénéré qui vient de lui donner sa bénédiction dans une dernière accolade.

Quand Antoine de la Bardonnie, en 1815, prendra la plume pour écrire ses mémoires à l'intention de ses enfants, il évoquera avec une tendresse nostalgique son enfance et sa jeunesse périgourdines.

Par son père, il descend des Faurichon de la Bardonnie qui possèdent 'la maison noble de Croze' (commune de Milhac) et des domaines alentour. Par sa mère, il descend des Guichard de Laforest : Marie a apporté en dot le château de Verzinac. C'est là qu'il est né et qu'il a été élevé, ayant perdu son père à 10 ans et sa grand-mère à 13 ans. C'est son grand-père qui s'est chargé de son instruction, l'aimant tant qu'il ne voulut s'en séparer pour le mettre en pension à Périgueux ou à Limoges. Le curé de Vaunac, en venant dire la messe tous les jeudis au château lui a appris le catéchisme, avec les enfants des bordiers.

Antoine se rappelle la vie libre et pleine de fantaisie qu'il menait, entre Croze et Vaunac, aux côtés d'un grand-père qui l'adorait. Ensemble, à pied, ils parcoururent les quelques lieues qui séparent les deux propriétés. Prétexte à herboriser, occasions à leçons de sciences naturelles improvisées... Aux vendanges, on s'installait à Croze où vivait sa mère veuve et trois enfants plus jeunes, et Antoine s'initiait aux travaux agricoles ou nageait dans l'étang de Saint-Amand. L'hiver, durant les longues veillées, son grand-père lui contait sa vie, intarissable sur la chronique familiale et régionale. De temps en temps, ils allaient passer une semaine à Périgueux 'pour les grandes assemblées, en particulier pour la Saint-Mémoire, où tout le pays se retrouvait à Périgueux'. La maison de la rue de l'Eguillerie, où ils descendaient, qui leur venait de l'arrière grand-mère Anne de Fayolle, est à deux pas de la rue du Plantier où ils avaient de la parenté quasiment dans chaque maison.

A 16 ans, en 1786, Antoine entre comme 'enfant de corps' au régiment des Gardes Rouges, garde ordinaire du roi, à Versailles, suivant une tradition familiale. A 18 ans, il est nommé officier. Mais en 1789, quand survient la Révolution, toute la Maison du Roi est licenciée.



château de Verzinàs

Avec un trimestre de solde et un cheval qui allait être mis à la réforme, Antoine revint à Vaunac, bien aise, dit-il, de « *Quitter Versailles et plus encore Paris où l'atmosphère était littéralement empoisonnée* » et surtout de retrouver son grand-père bien-aimé, pas vu depuis un an. Il renoue avec la vie agreste entre Croze et Verzinàs, devient commandant de la Garde Nationale, exerçant sa petite troupe en leur payant à boire à la santé de la Nation et du roi.

Mais les nouvelles qui arrivent, avec retard, de la capitale ne sont pas fameuses. Le roi a été emprisonné par les Conventionnels et les frères de Sa Majesté reforment les régiments dissous, aux côtés des Alliés, à Coblençe qui est devenue 'le centre de ralliement de toute la noblesse émigrée et de tous ceux que la frénésie sanguinaire des révolutionnaires menace de plus en plus'. Dès octobre 1791, Antoine est contacté à Thiviers par ses amis de Vaucocourt, du Vignaud, Foucault du Boset, deux de ses beaux-frères. « *L'honneur et le devoir nous ordonnaient de rejoindre la Maison du Roi* ». C'est presque un ordre. Il achète un cheval à Nontron et, après des adieux à son grand-père vénéré, il prend la route de Thiviers, puis celle de Limoges, précédant avec ses amis la voiture à chevaux du comte de Beaumont, qui se rend dans la capitale.

On peut imaginer les sentiments qui l'étreignent, au cours de cette chevauchée : tristesse, certes, d'avoir quitté province et êtres aimés, inquiétude devant l'inconnu et l'incertain qui l'attendent, mais aussi fierté de mettre son épée au service de sa patrie. Quel jeune guerrier partant en campagne ne rêve pas aussi d'aventures et d'exploits qui en feront un héros ? Son grand-père Pierre de la Bardonnie, né à Croze en 1718, n'a-t-il pas reçu des mains de Louis XV, à Fontenoy, sa propre croix de Saint-Louis ?

Antoine ne s'attarde pas à Paris où l'atmosphère est toujours aussi détestable. Par Valenciennes, Liège, Aix-la-Chapelle et Cologne, il prend la route de Coblençe. Grande voie de

l'exode, aussi encombrée que l'était naguère celle de Paris à Versailles. Il y arrive le 11 novembre 1791. Du Vignaud et lui choisissent d'entrer au corps des cavaliers. A Coblençe, se tient une cour brillante : luxe, intrigues, débauches, jeux. Toute la jeunesse se retrouve au café des Trois Couronnes, où du Vignaud joue et perd 40 louis... Dans l'attente 'd'une bataille décisive à la suite de laquelle on se flattait d'aller directement à Paris délivrer le meilleur comme le plus malheureux des rois, Antoine tourne de cantonnement en cantonnement, dans le Nord-Est de la France, de part et d'autre du Rhin. Leurs alliés, les Prussiens, les tolèrent, les écartent, les exploitent, bien décidés à tirer tout le bénéfice de la guerre ( d'où l'expression 'se battre pour le roi de Prusse'). Bientôt, l'armée des émigrés est contrainte à une retraite et beaucoup pensent qu'une entente a été négociée, par-dessus leur tête, entre Républicains et Prussiens. Ils ont été floués. La victoire de Dumouriez achève de les démoraliser. Leur retraite est lamentable : pluie qui détrempe les routes, disette de vivres et de fourrage. Les blessés sont achevés par les Républicains, lancés à leurs trousses. La population leur est devenue hostile. Ce lugubre cheminement dure tout le mois d'octobre. Le 14 novembre 1792, un an après l'arrivée d'Antoine à Coblençe, ordre est donné de se réunir en carré, pour entendre la notification de leur licenciement, sans indemnité. *« Ah ! mes enfants, il n'y a pas de couleur pour vous peindre la désolation que cet ordre répandit parmi nous. La moitié n'avait pas un sol, ni d'autres ressources que le produit de la vente de leurs chevaux, pour ceux qui en avaient encore. Mais comment vendre de suite quatre ou cinq cents chevaux ? Comment les nourrir sans argent ? comment se nourrir soi-même ? Où aller dans un pays dont on ne connaît pas la langue ? »*

Pendant, il fallait prendre son parti... Nous étions désemparés et beaucoup se jetèrent sans la Meuse de désespoir, n'ayant aucun moyen de fuir devant les féroces Républicains, follement excités par des commissaires de la Convention, ivres de fureur et avides de sang. D'autres vendirent leurs chevaux avec harnais, sellerie, fusils, pistolets et sabres, etc. ... pour quelques francs en assignats.

Pour mieux vendre leurs montures, du Vignaud et Antoine décident d'aller en Hollande. Tandis qu'à Paris la Terreur s'organise, qu'est votée la loi contre les émigrés, les deux jeunes Périgourdiens entreprennent un deuxième exil, vendant au passage cheval, pistolet, fusil et jusqu'à leur uniforme, pour quelques francs. Il ne leur reste que vingt à vingt-cinq louis chacun. Ils se retirent à Maëstricht, ville neutre, où ils se croient plus à l'abri de leurs ennemis, qui hélas, sont aussi leurs compatriotes ! Ils louent une petite chambre, ou plutôt 'un misérable trou'. Le mobilier ne comporte que deux chaises, une armoire et un seul bois de lit qu'ils tirent au sort : c'est Vignaud qui l'obtient ; Antoine fabrique des paillasses avec des bottes de paille et se juche à l'aide d'une chaise sur le dessus de l'armoire. *« Heureusement que je n'étais pas somnambule, remarque-t-il avec humour, sans quoi ma tête eut été écrasée dès la première nuit »*. C'est lui qui tient les cordons de la bourse au plus juste ! Ils se nourrissent de légumes (Antoine met au point une sorte de terrine de légumes). Ils passent leur journée au café où ils se chauffent et où un camarade plus argenté leur paie un verre de bière de temps en temps. Ils vivent ainsi, essayant de faire durer leurs quelques louis jusqu'au printemps, avec l'espoir que les Autrichiens reprendront le pays et que l'ordre sera alors rétabli en France.

En février 1793, Dumouriez déclare la guerre à la Hollande et fait le siège de Maëstricht. En hâte, pour ne pas être pris et fusillés par les Républicains, les émigrés s'organisent et se joignent aux forces hollandaises pour défendre la ville. C'est un renfort de 1500 hommes décidés à se battre jusqu'à la mort. Pendant trois semaines, le combat fait rage ; les bombes pleuvent ; malgré les incendies et la disette, la citadelle tient bon. Antoine échappe plusieurs fois à la mort et participe à une 'sortie' qui met hors d'usage une batterie très dangereuse. Un soir, épuisé, il s'endort sur son méchant grabat. A son réveil, il comprend que les combats ont cessé ; il se précipite dans la rue, vêtu de son seul pantalon, sans bas, sans souliers... C'est l'allégresse ! La ville est délivrée par une

armée autrichienne. « *Certes, c'est dur et affligeant d'être conduit à appeler 'libérateurs' des soldats d'un autre pays* », ajoute-t-il mélancolique... - 3 mars 1793 - .

Libres et ayant touché une solde du Gouverneur hollandais, reconnaissant, voilà nos deux jeunes Périgourdin ne sachant pas, une fois de plus où aller... Ils reviennent à Tongres, où ils sont déjà passés, et trouvent une brave femme qui les loge et les nourrit pour 18 F par mois. Les Vaucocourt, Foucault, du Bos, le cousin de Dussac et deux proches parents d'Excideuil se joignent à eux. Ils forment une petite société d'amis, on parle patois, « *ce qui était infiniment réconfortant dans notre malchance* », et on entretient l'espoir de rentrer bientôt en France. On se ruinait aussi chez une jeune et jolie veuve à qui, imprudemment, Antoine confie les 6 louis qui lui restent, et qu'il ne reverra jamais ! Antoine se trouve contraint de quitter le pays (octobre 1793). Justement, un de ses amis, M. Boudineux du Cousseau ( de Vieillecour), s'offre à lui trouver une pension à Malmédy, à 10 lieues de Tongres, où il y a, dit-il plus de 150 émigrés fort bien acceptés par la population qui les héberge, moyennant une faible rémunération, payable de surcroît, à leur retour en France !

Une fois encore, sans ressources, il vend tous ses effets et objets superflus (21F) et, accompagné de son ami, se présente chez Nicolaÿ, susceptible de les loger. Hélas ! il y a déjà 15 émigrés et plus de place ! Le pauvre Antoine est tout déconfit, quand survient Marie-Catherine de Nicolaÿ. Subjugué, il décrit ainsi son coup de foudre : « *... car j'avoue que, du moment où je la vis, je me sentis saisi et attiré par elle, par un sentiment indéfinissable mais si profond que j'en fus tout remué...* » Emue à son tour, la jeune fille se tourne vers sa mère et déclare : « *Eh bien ! ma mère, que ce monsieur soit le seizième ! C'est une prière que je vous fais !* » On l'accueille, on lui procure des vêtements. Trois semaines après son arrivée, il se trouve l'un des mieux mis des émigrés. « *Ce qui n'était pas pour me déplaire, car j'ai toujours le vif souci de ma tenue et de ma propreté... Il m'a toujours été dit que je portais bien la toilette et présentait bien de mon naturel...* ». Mais surtout il est aux anges de voir tous les jours 'son rayon de soleil'. Cependant, malgré la peine qu'il prend à lui plaire, Marie-Catherine ne semble pas lui apporter un intérêt particulier. Mais Cupidon veillait !

'Mal de dent, mal d'amour' dit un proverbe. Mademoiselle Tatine souffre soudain et sans répit, d'une rage de dents et Antoine se multiplie autour d'elle : « *... Je lui donnais le bras pour se promener dans sa chambre, car elle ne pouvait dormir ni jour ni nuit ; j'avais le plus grand soin de lui chauffer les linges qu'elle devait avoir continuellement sur la figure, ce qui était la seule chose qui la soulageait un peu. La part bien sincère que je prenais à ses souffrances ne pouvait lui laisser aucun doute sur ce qui se passait dans son cœur. Néanmoins, sa manière d'être d'envers moi continua d'être la même* ».

Cependant, les nouvelles de France sont toujours alarmantes, depuis la mort du roi. Le déchaînement des passions sous Robespierre font comprendre aux pauvres émigrés qu'ils ne sont pas près de retourner dans leur pays. Beaucoup, sans ressources, rejoignent l'armée de Condé. Antoine propose ses services à M. de Nicolaÿ, qui l'emploie dans son commerce. Il fait venir à Malmédy le fidèle Vignaud qui le suit depuis Thiviers et est toujours aussi démuné ! Mais il semble à Antoine qu'un changement survient dans l'attitude de sa jeune hôtesse...

Un soir, en jouant aux 'petits jeux', le gage est de faire une confidence. Celle que lui fait Tatine met un comble à ses vœux ! Les Nicolaÿ ne sont pas hostiles à cette union, bien au contraire. Madame de Nicolaÿ n'a-t-elle pas épousé un Français ? Si leur chère fille, qui a risqué l'échafaud en se dévouant pour eux, l'aime et veut l'épouser, il en sera ainsi.



Les voilà fiancés. Antoine regrette de ne pouvoir associer son grand-père à son bonheur. Vit-il encore ? Il vaut mieux ne pas correspondre ; d'ailleurs les lettres mettent six à huit mois pour parvenir, après avoir été ouvertes par plusieurs cabinets noirs.

Quatre mois après être arrivé à Malmédy, c'est une belle réussite de se voir traité comme le fils de la maison, et, qui plus est, de vivre un amour partagé, après avoir été préféré au fils du Bailli du Luxembourg !

Le bonheur est de courte durée. Les Républicains, dans une irrésistible poussée contre les Autrichiens, forcent le passage de la Meuse et ne sont plus qu'à quelques lieues de Malmédy (juillet 1794). C'est à nouveau la panique parmi les 150 émigrés, déjà condamnés à mort par la Convention, sans argent, sans moyen de s'en procurer et sans savoir où aller. Le cauchemar recommence. Certains partent pour l'armée de Condé, d'autres se dispersent en Allemagne. Déjà tous les amis d'Antoine ont fui, mais il ne peut s'arracher à sa chère Tatine. Il faut toute l'affectueuse autorité de M. et Mme de Nicolaÿ pour qu'il consente à s'échapper... Dix ans passeront avant qu'il ne retourne à Malmédy et il ne reverra jamais ses bienfaiteurs...

Il prend un chemin dans la montagne, cherchant à gagner Cologne. Dans la nuit, il rencontre, errant, du Vignaud aussi fidèle qu'impécunieux ! A qui il prête 5 louis, qu'il lui rendra... 15 ans plus tard.



En réalité Antoine ne sait que faire... Il hésite à traverser le Rhin, ne voulant pas trop s'éloigner de Malmédy. Talonnée par les Républicains, une foule se précipite pour passer de l'autre côté. Faut-il la suivre ? Il fait alors une bien curieuse rencontre... Tandis qu'il médite sur le parti à prendre. Il entend derrière lui un roulement de voiture. Une berline à quatre chevaux s'arrête et Antoine ne peut s'empêcher d'y jeter un regard d'envie. « Ah ! – se dit-il – en voilà qui émigrent, mais grand Dieu ! quelle différence entre leur position et la mienne ! »

Un monsieur de fort belle prestance et bien mis, met la tête à la portière et, après un échange de civilités, propose à Antoine une place dans sa voiture : il va à Düsseldorf. Et comme Antoine ne va nulle part, il accepte... En route, ils font connaissance, ou plutôt le jeune homme se présente et conte ses aventures. Son hôte se dit Français, à l'étranger depuis 22 ans et dit de nommer le chevalier de Cologne. En réalité, c'est un bien curieux personnage, dont les activités et la personnalité resteront toujours, pour Antoine, assez mystérieuses.

Il semble jouir d'une réputation flatteuse et de revenus considérables, car toutes les portes s'ouvrent devant lui. Au cours du voyage, fort habilement, Antoine se révèle indispensable. Il sert d'intendant, de factotum et bientôt, d'homme de confiance. D'interprète aussi, car ce monsieur, depuis 22 ans en pays germanique, met son point d'honneur à n'entendre et parler que le français ! Soucieux de ménager les louis de son bienfaiteur, il l'engage à louer un appartement moins dispendieux que l'hôtel de Bavière, à Düsseldorf, et à le partager avec le marquis de Burge, qui vient d'arriver avec sa famille. Ils ont séjourné chez les Nicolaÿ et connaissent le jeune de la Bardonnie. Très vite, ce dernier prend en charge la direction de la maison et, ayant distribué les tâches aux domestiques des Burge, s'offre à faire la cuisine, se souvenant des bonnes recettes de la cuisinière de Verzinis. Une seule chose lui manque cruellement pour réussir ses soupes et ses plats : l'ail, fort rare et fort cher ! Lorsqu'il peut faire 'un bon gros hachis pour la soupe', celle-ci est trouvée si succulente que le chevalier lui ouvre un crédit illimité pour acquérir de l'ail.

Lors d'un bombardement de la ville par les Français, il va, au péril de sa vie, récupérer un énorme portefeuille contenant toute la fortune du chevalier. Muni d'une bague de reconnaissance, il parvient à rejoindre le gouverneur, qui quitte le palais en feu, n'ayant pu pratiquement sauver que ce précieux dépôt. Mais il faut trouver des cieux plus cléments, et il organise le départ pour Kettewig. Il loge avec le chevalier, continuant à lui mijoter des soupes sur l'unique poêle de la chambre. Durant tout l'hiver 1794-95, il prend des leçons d'Allemand avec un vieux prêtre, qui lui seront bien utiles. Il cherche toujours à avoir ou donner des nouvelles de la famille de Nicolaÿ. Il ignore encore que, pour avoir hébergé et assisté des émigrés, ils ont tous été arrêtés par les Républicains. Pourtant, le chevalier entretient une correspondance abondante avec toutes les Cours. Le courrier est écrit en langage codé et soigneusement brûlé ensuite.

A la fin de mars 95, brusquement, le chevalier décide de s'installer à Francfort où les émigrés sont interdits de séjour. Antoine se sépare le cœur gros de son bienfaiteur, dont il n'a eu qu'à se louer, et qui pousse la générosité jusqu'à allouer 10 louis par mois aux Burge et 5 à Antoine. Ils s'installent à Weitzlau et notre jeune Périgourdin continue à faire la cuisine, malgré l'avarice du marquis qui lui mesure la pitance.

Un beau jour, il reçoit une lettre d'un émigré poitevin, M. de la Barde. Il lui annonce avoir appris que Marie-Catherine a pu se soustraire à l'arrestation (On se souvient qu'elle était condamnée à mort depuis son évasion de Metz) et qu'elle est sur la rive droite du Rhin, dans un village à deux lieues de Mülheim.. On imagine le bonheur d'Antoine qui incontinent, franchit les 92 lieues en quatre jours... et quatre nuits. Ce sont les tout premiers jours de juillet 1795. Il arrive au village au petit matin, bien décidé à explorer tous les environs. Durant trois jours, de fausse piste en fausse piste, il cherche Tatine, rendu infatigable par l'espoir. Mais en vain...

Pour avoir des renseignements plus précis, il décide d'aller à Düsseldorf même, où M. de la Barde apprend la cordonnerie. Celui-ci lui donne de nouveaux renseignements. Sa fiancée est à Siegbourg (entre Francfort et Cologne) et donne des leçons de dentelle avec Madame de Burnat (de

Malmédy). Antoine va s’y précipiter mais, entre temps, il est pris pour un espion et conduit chez le commandant de la place, autrichien. On l’interroge. Comment, il n’a pas de passeport ! Mais il connaît le chevalier de Cologne ! C’est le ‘sésame, ouvre-toi !’. On lui rétabli immédiatement un passeport de première catégorie, qui lui assure libre circulation, aide et assistance (ce magnifique papier aux armes d’Autriche, se révélera bien utile par la suite).

Une marche de 30 heures, quasiment sans arrêt, et voilà Antoine à Seigburg. Il se fait indiquer la maison des dames émigrées... Hélas, il y a erreur de personne. A la table d’hôte de l’auberge où Antoine se remet de sa fatigue et de son immense déception, il apprend d’un officier autrichien, qui dit les voir tous les jours, que M. et Mme de Burdat habitent Siegan, ainsi qu’une jeune et gracieuse demoiselle.

A peine le temps de se reposer et de s’égarer dans la montagne, qu’il déboule chez M. de Burdat. Hélas, toute charmante qu’elle soit, la jeune fille qui lui ouvre la porte n’est pas Tatine. Nouveau désespoir !

Mais Madame de Burnat peut lui donner des nouvelles de Malmédy. Les Nicolaÿ ont bien été emprisonnés, Catherine a pu s’enfuir par la porte du jardin au moment de l’arrestation de ses parents. Elle a rejoint les Burdat, les a suivis en Allemagne où elle pense pouvoir retrouver plus facilement son fiancé qu’elle croit à l’armée de Condé. Elle rencontre la comtesse Szerhaty, qui se prend d’affection pour elle et l’emmène à Francfort. (C’est une Hongroise riche, brillante, originale et fort attachante). Ce sont les dernières nouvelles de Tatine, mais les Postes marchent mal. On sait que les Nicolaÿ ont été libérés. Antoine part pour Francfort, retrouve sans difficulté l’hôtel où avait séjourné la comtesse. Elles n’y sont plus ! Par le banquier de la famille, M. Schlanger, il apprend que, finalement, elles sont parties... pour Moscou ! En effet, le comte Szerhaty a été chargé d’une mission par l’empereur d’Autriche auprès du Tsar et pense résider 8 à 10 mois en Russie. Rien ne peut arrêter l’indomptable Antoine : « *Puisque pour une fois, le séjour de ma Tatine devait se prolonger dans un lieu fixe, cela me décida à partir pour l’y retrouver* ». Le banquier Schlanger tenta de le dissuader de semblable aventure, évoquant les dangers, en ces contrées si lointaines, quasiment sauvages, où il n’y aura nul recours. Mais il est vaincu par la détermination de ce garçon qu’il sent résolu à aller au bout de monde pour revoir sa fiancée. Il lui facilite alors l’obtention des visas, recommandations, etc. ..., et lui ouvre un crédit, sur le compte de la comtesse.

Le 4 avril 1796, au lever du jour, porté par l’espoir, Antoine se lance dans une des plus étonnantes aventures de sa vie : celle qu’il a nommée ‘l’aventure russe’. Il s’est procuré des habits solides, un havresac pratique et imperméable en peau de chèvre, un couteau et surtout ‘deux paires de chaussures de gros service dans la meilleure qualité’.

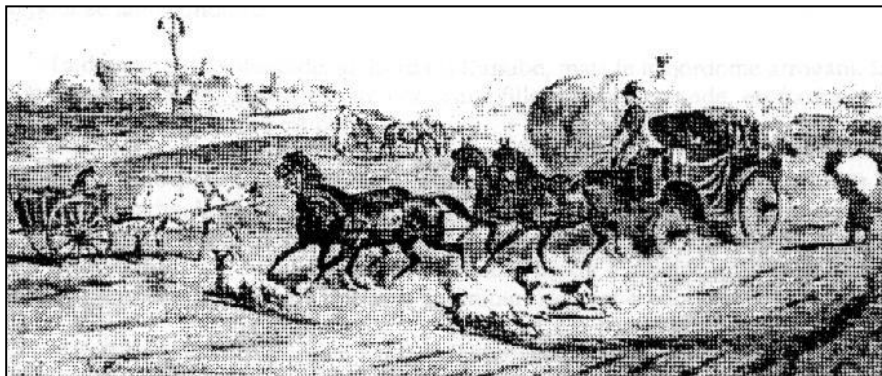
Averti par un mystérieux ‘téléphone juif’, tous les amis du banquier vont non seulement le recevoir, mais l’attendre dans toutes les villes où il passe. En Pologne, sa qualité de français lui assure un surcroît d’empressement. D’ultimes conseils lui sont prodigués avant d’aborder la Russie : répartir et cacher son argent en divers endroits de ses vêtements, ne montrer qu’une petite bourse, avec peu d’argent pour ne pas exciter la convoitise, ne jamais se déshabiller complètement pour dormir, préférer les magasins juifs, où, après discussion, il ne sera pas volé, se munir d’une gourde pour l’eau et d’une autre pour l’eau-de-vie, véritable sésame russe.

Les lieues s’ajoutent aux lieues... Dresde, Breslau, Varsovie... 8 à 12 lieues par jour (sur les 2200 lieues qu’il va parcourir, il estime en avoir fait 150 autrement qu’à pied). Il se procure, assez aisément, nourriture et coucher, le plus souvent ‘à la paille’.

Il connaît du beau temps, presque toujours, sauf en Russie où il essuie de très violents orages qui transforment alors les ‘routes’ en bourbiers marécageux. Etonnement, pour un Périgourdin, de faire 100 lieues sans voir le moindre caillou (même pas la modeste pierre à jeter à un chien agressif...). Immensité qui semble déserte, avec quelques rares villages. Chaleur, sécheresse, soif... Mais surtout solitude ! Des journées entières sans rencontrer âme qui vive, sans communiquer... (il

ne peut pas parler Français, sauf dans les grandes villes). Il aperçoit un gibier abondant et divers et il ne peut s'empêcher de penser aux bonnes parties de chasse qu'il ferait avec son grand-père !

Parfois, il croise un convoi de marchandises, un équipage de boyard, des détachements militaires. Personne ne lui prête attention, sauf au passage des ponts, toujours militairement gardés ; ses papiers sont alors minutieusement examinés... par des préposés illettrés, à qui une gorgée de l'abominable eau-de-vie, rend la lecture plus aisée... Chaque fois qu'Antoine trouve une rivière, il en profite pour se baigner, mais souvent pour s'épucer et s'épouiller ! Une plaie cruelle : la crasse et la vermine. « *On ne saurait voir un Russe autrement que se grattant* ». Aussi préfère-t-il la paille et la soupente. Il arrive sans encombre majeur à Moscou, (4 mois après son départ – juillet 1796), pour apprendre, de la meilleure source, que le comte et la comtesse, accompagnés d'une jeune et charmante personne, sont partis pour un séjour d'été à Kazan, à 300 lieues vers l'Est, sur la Volga !



Sur le chemin de la Russie...

Il est tellement 'écrasé par la fatalité' qu'il reste trois jours à Moscou. Il fait alors une bien émouvante rencontre. Filant le long des quais de la Moskova, il siffle des airs périgourdins (comme il le fait en cheminant), quand deux messieurs qu'ils n'avait pas remarqués s'approchent et le saluent... en patois périgourdin ! Ce sont MM. De la Source, d'Excideuil et de Caussade, de Sarlat. Emigrés depuis 1791 à Moscou, ils donnent des leçons de Français. Ils vont fêter l'événement, dans un restaurant tenu par un émigré bourguignon, soupant 'du mieux', se racontant leurs aventures réciproques, en patois. « *Fort émus d'entendre notre langue mairolo, agrémentée des sonorités sarladaises du parler chantant de M. de Caussade, et parfois la gorge de l'un de nous se serrait d'un sanglot...* »

Il part le lendemain avec un convoi jusqu'à Vladimir, puis continue seul jusqu'à Gorki, d'où, par des chemins détremés, tout en chantant et sifflant des airs de son enfance pour se donner du courage, ou priant Dieu de ne pas l'abandonner, il arrive enfin à Kazan ! Difficile de franchir les barrages militaires suscités par la présence du tsar, et d'obtenir un sauf-conduit, quand on ne parle ni ne comprend le Russe !

L'insistance d'Antoine finit par devenir suspecte. Pris pour un espion, il est arrêté par la police. Il entrevoit déjà le bague sibérien, mais la Providence veille, car on fait venir un interprète, un Français. Antoine se fait connaître, on vérifie son identité (les services du tsar avaient la liste nominative des Gardes Rouges, plusieurs années après leur licenciement !) et on le remet en liberté, non sans lui apprendre que le conte Szerhaty, son épouse et la jeune fille sont partis à Vienne depuis une semaine.

Antoine croit défaillir ; tout tourne autour de lui... Il est effondré. D'autant qu'on lui signifie de partir au plus vite. Il prend le chemin du retour, les jambes coupées, l'esprit vide, dans

l'impossibilité de fermer l'œil... Et les verstes s'ajoutent aux verstes... Gorki, Vladimir, Moscou, Smolensk... Pour gagner Vienne, pourquoi pas descendre vers l'Autriche par Vilna, Lublin, Cracovie... Et les lieues s'ajoutent aux verstes... Il s'arrête quelques jours à Cracovie, commençant à 'sentir la fatigue'. Il en profite pour faire ressemeler ses chaussures (chose impensable en Russie), prendre un bon bain et faire détruire la vermine de ses effets.

Il atteint Vienne le 22 octobre 1796. Enfin ! Il s'enquiert de la demeure du comte, va chez un perruquier et, puisqu'il touche au but, se paie le luxe de prendre une voiture de place pour se faire conduire.

La demeure est splendide, au bord du Danube, mais le majordome arrogant. La discussion tourne à l'aigre, quand survient une jeune fille qui lui demande, en Français, l'objet de sa visite... Marie-Catherine est partie...

Il ne reste plus à Antoine qu'à regagner Wezlau, sachant que désormais Marie-Catherine le recherche, le croyant à l'armée de Condé. 'A bout de peine, de désespoir et d'argent', M. et Mme de Beaufort le recueillent et l'engagent dans la cordonnerie qu'ils ont montée. M. de Beaufort fait du sur-mesure et Madame brode les empeignes. Cette nouvelle mode 'à la française' fait fureur. C'est ainsi qu'Antoine devient cordonnier.

Mais il continue de chercher, par tous les moyens, à avoir des nouvelles des Nicolaÿ. Il a l'idée de faire paraître une petite annonce dans le journal de Francfort, où il va de temps en temps. Qui pourrait lui donner des renseignements sur Marie-Catherine de Nicolaÿ ?

Huit jours plus tard, il manque de s'estropier avec son tranchet en reconnaissant l'écriture de son 'ange'. Joie ! Délire ! Tatine est retrouvée, et O dérision, elle habite tout près, à quatre lieues et demie de Weslau !

Au diable les souliers ! quittant tout, menant un train d'enfer, en moins de trois heures, il est auprès de sa fiancée.

On devine leur bonheur ! pleurant et riant à la fois, ne sachant que dire tant ils ont à se raconter, mêlant larmes et baisers... Ils échafaudent mille projets, d'abord de se marier dès que possible. Marie-Catherine vend le petit atelier de couture qu'industrielle comme on la connaît, elle a créé à Montebaur. Pendant qu'elle va chercher à Luxembourg des dentelles et des colifichets pour un futur commerce, Antoine va retenir un logement à Gotha où il s'était arrêté en revenant de Russie.

Après avoir traversé tant d'épreuves et tant d'angoisses, le destin leur en réservait encore ! Il s'en fallut de peu que leur union ne fut scellée dans la mort... Après avoir fait leurs adieux aux Beaufort (qui les regrettent beaucoup), ils prennent la route pour Gotha, qui est à 50 lieues. Ils ont acheté un bon gros cheval et un fourgon bâché, dans lequel ils déposent toute leur fortune (principalement les achats de Marie-Catherine). Antoine connaît la route, puisqu'il l'a faite il y a peu. Ils empruntent un bac sur la Nidda, grosse rivière, qui fait gagner une étape. Et, tandis qu'à côté de leur fourgon, tout au bonheur de se retrouver ensemble, ils devisent gaiement, aux deux tiers de la traversée, le câble de halage se casse net, faisant basculer passagers et chargement... Antoine, qui est bon nageur, réussit à sauver sa fiancée, ainsi que le précieux havresac (qui a fait la campagne de Russie !), contenant tous les papiers mais pas l'argent, resté avec les fournitures, dans le fourgon. Il se précipite ensuite, au secours des survivants que le courant entraîne. Il réussit à sauver un garçon de dix-huit ans sur le point de couler à pic. C'est le fils du bourgmestre, qui éperdu de reconnaissance, recueille nos deux rescapés. A peine remis, Antoine se précipite au bord de la rivière, dans l'espoir de trouver quelque chose de leur fortune. Mais tout a été emporté et il ne peut récupérer, parmi les épaves, qu'un ballot de dentelles. Ils n'ont presque plus rien, même pas d'habits de rechange. Leurs hôtes leur procurent vêtements et provisions et ils reprennent la route, à

piéd cette fois-ci... Ils ont bien dix à douze journées de marche à faire encore. Leur impécuniosité les oblige à coucher à la belle étoile ou dans les granges, quand on les accueille, en échange de quelque service : Antoine donne un coup de main dans les fermes, Tatine façonne ‘un col gracieux ou monte un bonnet d’une rare élégance, qui émerveille ces lourdes Allemandes de Thuringe’. Mais la route est longue et rappelle de bien mauvais souvenirs à Marie-Catherine. Et puis ils s’aiment et ils sont jeunes et Antoine ne cache pas que ce fut très éprouvant de vivre ainsi ensemble...

Enfin, au bout de vingt jours, ils arrivent à Gotha, s’y marient, réalisant un rêve ébauché quatre ans auparavant, à Malmédy.

Je laisse à M. de la Bardonnie le soin de vous conter la suite de l’histoire.

Dès leur mariage, enfin réalisé ! Antoine et son épouse sollicitèrent une autorisation de séjour à Gotha. Elle leur est délivrée le 14 mars 1797.

Très vite, l’astucieuse et énergique Marie-Catherine se rend compte des possibilités offertes par l’utilisation de ses compétences auprès de la riche clientèle de la brillante cour du prince de Saxe-Cobourg-Gotha et décide d’en tirer parti.

Elle vend ‘très cher’ ses dentelles et met tout en œuvre afin de s’en procurer d’autres. Forte de son expérience de Montabor, elle recrute de jeunes allemandes douées pour la couture et crée un petit atelier de confection. Puis, très vite, une autre de fabrication de dentelles, qu’elle fait ‘encadrer’ par des Françaises émigrées ayant du goût et le sens du chic (en particulier : la comtesse de Limeuil, Madame Lastrade, Madame du Plantier).

Après des débuts hésitants, la réputation s’étend vite. Si bien que, dès avril 1797, Antoine se transforme en colporteur et fait, avec succès, du porte à porte, jusqu’en Hesse-Nassau. Un magasin de mercerie et, surtout, de ‘colifichets’ est ouvert à Gotha. Des soieries lyonnaises ajoutèrent à la réussite de l’entreprise.

Tatine et Antoine n’oublient pas qu’ils étaient tous deux des émigrés. Aussi mirent-ils tout leur dévouement à aider, secourir et assister leurs compatriotes malheureux.

Non seulement ils en employaient – et en employèrent davantage lorsque leur affaire eut pris de l’extension – mais les émigrés trouvaient toujours gîte et table chez eux ( comte de Boullogne, MM de Brideux – du Poitou –, marquis de Lostanges, comte de Limeuil, etc...).

Lors d’une grande réception au palais, Catherine sollicita et obtint la faveur d’y faire ce que, de nos jours, on appellerait ‘une présentation’. Le succès fut complet ! Ils furent reçus à la Cour, non plus en ‘fournisseurs’, mais – le mot n’est pas trop fort et les preuves abondent – en ‘amis’. Et plus tard, pour Antoine, en ‘confident’.

Cette haute faveur royale (la Saxe était un royaume) se manifesta lors de la naissance de Guillaume à Cobourg. La duchesse régnante et la Générale furent marraines, tandis que S.A.S. le prince Frédéric et S.E. le comte Hoenthal voulurent bien être parrains.

Lorsqu’en 1804, la famille régnante quitta Gotha, pour s’installer définitivement à Cobourg, Marie-Catherine et Antoine reçurent l’offre ‘officielle’ de venir s’y établir ; ce qui eut lieu. Leurs affaires avaient pris une telle extension qu’ils avaient pris comme associé M de Siorac, émigré, compatriote et cousin d’Antoine. Il vint les rejoindre plus tard à Cobourg, après avoir vendu le fond de commerce à un certain Hans Schlanger.

La reconnaissance étant une vertu d’Antoine, Catherine et lui pensèrent à faire bénéficier le comte et la comtesse de Beaufort de leur faveur à la Cour. Les assurant d’un logement et de la possibilité, pour Mme de Beaufort, de se faire seconder par les ouvrières de l’atelier. Après les

nouvelles du 18 brumaire, ayant hâte de rentrer en France, ils y revinrent. On ignore ce qu'ils devinrent.

Depuis 1805, l'influence d'Antoine ne cessa de grandir. Elle ira en s'accroissant à Cobourg, où, non seulement il aura ses petites et ses grandes entrées à la Cour, mais il recevra le titre de 'Citoyen de Cobourg', chose rare pour un étranger, surtout un Français, émigré de surcroît, et plus tard (1813) celui de 'Chevalier de l'Ordre Royal de Saxe'.

Faut-il voir dans un si rapide succès – à côté de l'estime personnelle manifeste du duc Frédéric – des influences féminines prépondérantes ?

Plus tard, il est vrai, Antoine parlera de 'tout ce qu'il doit' comme appui à Mme Schmidt, jeune et jolie Parisienne, mariée à un secrétaire du duc Ernest (fils de Frédéric), dont il est certain que l'influence était prépondérante à la Cour. Il est également vrai que cette Mme Schmidt acheta le château de la Rennerie, près de Saint-Pierre-de-Côle.

Le duc Ernest, devenu régnant après la mort de son père, manifesta toujours à Catherine et Antoine confiance et appui, même pendant la guerre qui venait d'éclater avec la France.

Napoléon 1<sup>er</sup>, vainqueur partout, s'empara de la Saxe. Non seulement Catherine et Antoine ne furent jamais inquiétés, mais M. Dumolard (issu du Conseil d'Etat) facilita les choses à Catherine lors du décès de ses parents à Malmédy. L'arrêt de mort par contumace, rendu jadis à Liège contre Catherine, à la suite de son évasion de Metz, la mettait dans une situation irrégulière vis-à-vis des lois françaises. Elle dut se constituer prisonnière à Liège pour la révision de son procès et obtenir un jugement d'amnistie lui permettant de régler ses affaires de famille et la succession de ses parents.

Il en fut de même lorsque Antoine dut se rendre à Londres et à Edimbourg pour liquider les affaires de M. de Nicolaÿ. Leur fortune, dès lors, peut être jugée importante. C'est à partir de ce moment-là qu'Antoine décida de racheter Verzinas et d'apurer les dettes contractées par sa mère. (pendant la Révolution, tous ses biens avaient été vendus comme 'Biens Nationaux').

Il était déjà allé en France à diverses reprises et avait obtenu, en 1803, son amnistie d'émigré. Deux passeports, surchargés de visas, tampons et attestations de franchissement de ponts, en font foi. Il y alla même avec Tatine (passeport établi pour se rendre à Vaunac et signé 'La Bardonnie, née Nicolaÿ').

Cependant, dans son exil, Antoine n'oubliait pas sa patrie. Son fils Guillaume grandissait. Louis XVIII était sur le trône. Il décida de rentrer définitivement.

La liquidation de ses importantes affaires se fit dans de médiocres conditions. Son associé et cousin, M. Siorac, ne voulut pas conserver la firme et tout fut vendu. Nous ne reviendrons pas sur les conditions du voyage de retour.

Verzinas était presque en ruines, la propriété délabrée, et tout était à reprendre à zéro.

Antoine se mit courageusement à l'œuvre avec son fils Guillaume qui préférait beaucoup cela aux études. Ils remirent les bâtiments en état et les terres en culture. Cela leur demanda dix ans et des sommes énormes.

Hélas, le 7 février 1824, Marie-Catherine mourut, presque subitement.

La lutte l'avait faite forte, le calme de Verzinas la débilita et elle s'éteignit sans souffrances, ayant – avec son courage habituel – pressenti sa mort et fait à son fils, qui allait à une réception, des adieux bien plus fervents que la normale, car elle savait qu'elle ne le reverrait pas.

Guillaume ne l'oublia jamais.

Antoine, dès lors, vécut à Verzinaz, entre son fils et sa fille. Le voisinage de Madame Schmidt lui rappelait les beaux jours de la Cour de Saxe.

Les épreuves de toutes sortes qui avaient émaillé sa vie, l'immense douleur que lui causa le décès de sa si chère Tatine, avaient mûri sa foi et il devint, jusqu'à sa mort (le 18 septembre 1861) d'une piété exemplaire ; passant une demi-heure, matin et soir, en méditation dans la chapelle de Verzinaz, qu'il avait entièrement fait reconstruire.

Sa fille ne se maria pas et mourut à Verzinaz en 1859.

*« Ne croyez pas, mes chers enfants, que ceci soit une histoire fabuleuse. Non ! En vous faisant une esquisse de l'histoire de votre tendre mère, ainsi que de la mienne, j'oublie une quantité de faits intéressants à rapporter, mais je me garderais bien d'y ajouter la moindre chose qui ne soit vraie et réellement arrivée. Aussi, mes chers enfants, croyez bien que tout ce que je vous dis ici, et ailleurs, est la très exacte relation des faits vrais, tels qu'ils se sont passés, et sachez qu'il n'y a, en mes récits, aucune chose qui ne se soit véritablement produite. »*

**Madame Carensou  
Communication au GRHIN du 3 juillet 1986  
Archives du GRHIN n° 124.**

# EXTRAIT DU RAPPORT SUR LES GISEMENTS DE PLOMB ARGENTIFÈRE

## **compris entre Saint-Pardoux-la-Rivière et Nontron (Dordogne) de M. Termier, Ingénieur en chef des mines, Professeur à l'Ecole Nationale des mines,**

A La demande de la Société des études des gisements miniers de la Dordogne, représentée par M. de Lépine, son administrateur délégué, à Thiviers (Dordogne), j'ai visité, les 15 et 16 juin 1899, les gisements qui ont fait l'objet d'une demande de concession actuellement en instance.

Dans ce rapport, je décrirai, tels que je les ai vus, tous les affleurements minéralisés découverts jusqu'à ce jour, dans le périmètre en question, et tous les travaux de recherches qui y ont été pratiqués ; je ferai connaître ensuite mon avis sur la valeur probable de ces gîtes.

### **Conditions économiques générales :**

La région est desservie par le chemin de fer de Thiviers à Angoulême (stations de Nontron et de Saint-Pardoux-la-Rivière), par où les minerais seront transportés à peu de frais, soit aux usines françaises de Couëron ou de Marseille, le transport coûte 19 francs.

Le transport, par charrette, des minerais, des lieux d'extraction au chemin de fer, se paie actuellement 1 franc ou 1 franc 50 par tonne.

La main d'œuvre est abondante et à bon marché, le salaire des mineurs et des boiseurs variant entre 3 francs 50 et 4 francs 50, et celui des manœuvres entre 2 francs 50 et 3 francs 50.

Le bois de pin est à bas prix et de qualité suffisante.

La houille pour chaudière coûtera sur le carreau des mines, de 25 à 30 francs par tonne.

Ces conditions générales sont favorables à l'établissement d'une industrie qui n'a pas besoin de beaucoup de combustible et qui n'aura à transporter, en fait de produits, que des matières chères.

### **Aperçu sur la géologie de la région :**

Le pays en question appartient au bord Sud-Ouest du Plateau Central. Il est aux confins du Limousin, contrée de granit et de gneiss, et du Périgord, région de plateaux calcaires. Une faille importante traverse la concession, mettant en contact, au Nord-Est les granits et les gneiss, au Sud-Ouest les calcaires du Lias moyen ou les marnes du Lias supérieur. Sur le plan de la concession,



joint au présent rapport, l'affleurement de cette cassure est figuré par un gros trait plein, de couleur noire, souligné par un chapelet de petites croix à l'encre rouge. Ce tracé, qui reste d'ailleurs hypothétique, ou tout au moins approximatif en de certains points, résulte des explorations géologiques de M. Fraysse ; il est certainement exact au voisinage du hameau du Puy, c'est à dire dans la partie vraiment intéressante de la concession.

Sur les plateaux, aussi bien dans la région granitique que dans la région calcaire, on rencontre de nombreux lambeaux, généralement morcelés et peu épais, d'une formation tertiaire comprenant les calcaires, les sables et les argiles dits du 'Périgord'.

Les filons métallifères, signalés jusqu'à ce jour, sont tous encaissés dans les gneiss ou le granit, sauf un seul, à la tuilerie de Bord, qui pénètre dans les calcaires à bélemnites du Lias moyen, et s'y évanouit. Aucune observation n'a encore été faite qui montre clairement l'antériorité ou la postériorité des filons métallifères à la grande faille dont je viens de parler et aux autres cassures qui définissent le bord du Plateau Central. Cette question n'a d'ailleurs qu'un intérêt théorique.

Les terrains cristallins sont formés de granite à Nontron et dans les gorges du Bandiat. Entre Bord et Saint-Pardoux, ils sont constitués par des gneiss généralement très feldspathiques, plus rarement par des micaschistes à mica noir ; les uns et les autres presque horizontaux ou plongeant faiblement vers le Nord-Est.

## Gisements métallifères :

Les gîtes, qui ont fait l'objet de la demande en concession, sont des filons de galène, contenant accessoirement un peu de pyrite de fer et de blende, et ayant comme gangues le quartz et la barytine. Ils sont connus depuis fort longtemps. L'un d'eux, entre Bord et Brégout, a même été exploité, sur une assez vaste échelle, autant du moins qu'on peut en juger par la profondeur des excavations et l'épaisseur des déblais, et cette exploitation remonterait, d'après la tradition locale, au XVII<sup>e</sup> siècle.

La Société d'études des gisements miniers de la Dordogne a recherché soigneusement tous les affleurements minéralisés ; mais il n'a été entrepris des travaux que sur trois gîtes :

- le filon du Puy, au Nord du hameau de ce nom ;
- Le filon du Ravin, au Sud de ce même hameau ;
- le filon du Cantonnier, sur la rive gauche du petit affluent du Bandiat qui prend sa source à Brégout.

Partout ailleurs, il n'y a que des grattages ou de très petites fouilles.

Voici l'énumération complète de tous les affleurements minéralisés, fouillés ou non fouillés, qui sont connus à l'heure actuelle, dans le périmètre de la concession demandée :

1) Le filon du Puy, dirigé Nord 75° Ouest (vrai) et plongeant au Nord d'environ 70°, composé d'une veine de quartz, barytine et galène très régulière et de fort belle apparence, et déjà défilé sur une surface totale d'environ 300 m<sup>2</sup>, l'affleurement de ce filon est coupé par la route de Nontron à Saint-Pardoux, à quelques centaines de mètres au Nord du Puy.

2) Le filon du Pré-Granger, sensiblement parallèle au précédent et à 300 mètres au Sud, composé d'une veine de quartz, barytine et galène, reconnu par deux petites fouilles, dont l'une est à l'entrée Nord du hameau du Puy, en contre-bas de la route.

3) Le filon du Ravin, de direction nettement différente, courant Nord 50° Est (vrai) plongeant au Nord-Ouest ; ce filon affleure dans un thalweg d'un petit ravin boisé que franchit la

route à 400 mètres au Sud du Puy ; il a été reconnu par deux galeries en directions superposées, à deux cotes distantes de 20 mètres ; il est formé de zones alternantes de pyrite, de galène (avec un peu de blende) et de quartz laiteux.

4) Un filon de quartz et de barytine avec mouches de galène et de pyrite, mis à découvert par deux fouilles, à l'Est du précédent et au dessus de la route ; ce filon dont l'affleurement est rocheux et bien visible, est dirigé sensiblement Est-Ouest (vrai) .

5) Un faisceau de veinules de galène, avec veine de quartz recoupant les gneiss et dirigé à peu près Est-Ouest (vrai), et affleurant d'une façon très visible dans le ruisseau de Neuil, à quelques mètres à l'aval de la vieille route de Nontron à Saint-Pardoux ; aucune fouille n'a été pratiquée sur cet affleurement.

6) Un affleurement de quartz et galène, aujourd'hui invisible, près du hameau de Petit-Villars ; je n'ai pu voir qu'une excavation témoin d'une ancienne recherche, et quelques fragments de quartz carié ; au dire de M. Fraysse, le filon en question est dirigé sensiblement comme celui du Ravin, et placé dans son prolongement ; à deux ou trois cents mètres au Nord de cette fouille, on en a pratiqué une seconde, sur un affleurement, également invisible aujourd'hui, et qui montrait, paraît-il du quartz carié et de la galène.

7) Le filon de Brégout mis à découvert autrefois dans le hameau de ce nom, et invisible aujourd'hui ; d'après M. Fraysse, ce filon serait à peu près parallèle à celui du Puy, et c'est son prolongement qui aurait été près de Petit-Bord, exploité au XVII<sup>e</sup> siècle ; à Brégout, les grattages superficiels auraient donné de la galène ; les vieux travaux du XVII<sup>e</sup> siècle sont alignés, en effet, suivant une direction Nord – 84° - Ouest (vrai), dont le prolongement s'en va passer à Brégout.

8) Le gîte de la Tuilerie de Bord, exploré il y a peu de temps et qui a montré, dans un petit puits aujourd'hui comblé, de la galène imprégnant des calcaires du Lias moyen. Les échantillons galéneux sont encore visibles à l'entrée de la Tuilerie .

9) Un affleurement de quartz carié ocreux, avec un peu de galène, mis à découvert par deux petites fouilles entre la route et le village de Bord ; ces deux fouilles jalonnent une ligne qui coïncide à peu près avec le prolongement de la ligne des travaux du XVII<sup>e</sup> siècle ; il est donc possible qu'elles marquent le passage du filon de Brégout.

10) Le filon des Pins, sur le bord de l'ancienne route, à environ 500 mètres du village d'Azat ; la Société d'études a fait en ce point une galerie de recherches, longue de quelques mètres, aujourd'hui noyée. Je n'ai pu voir que les déblais qui sont d'ailleurs bien ceux d'un affleurement de filon ; j'y ai trouvé un peu de cérusite ; la direction du gîte était, paraît-il, voisine de l'Est-Ouest.

11) Le filon du Cantonnier, dont l'affleurement a été découvert sur la route de Saint-Pardoux à Nontron, à 8 ou 900 mètres de la tuilerie de Bord et qui a été explorée, à une trentaine de mètres au dessus de la route, par une galerie en direction partant de la rive gauche d'un petit affluent du Bandiat ; c'est un filon Nord-75° - Est (vrai), plongeant au nord et qui s'est montré assez riche en galène, mais mal réglé ; de petites fouilles, aujourd'hui invisibles, auraient, d'après M. Fraysse, mis en évidence le prolongement de ce filon du côté de Goulières.

12) Enfin les filons assez nombreux, qui affleurent dans la ville même de Nontron. L'un de ces filons coupe la rue du Nord et traverse le champ de foire ; son affleurement, visible dans le fossé de la rue, montre de la galène ; une autre coupe la rue des Etanches et la rue Notre-Dame ; deux autres encore ont été signalés près du cimetière.

Ces filons sont à peine connus et aucun d'eux n'a été exploré ; ils ont, pour la plupart, une direction Nord-Ouest.

On voit que les veines métallifères sont très nombreuses dans cette partie du bord du Plateau Central. Mais il est probable que la plupart de ces veines sont sans importance ; et leur multiplicité même, sans être un indice nettement défavorable, donne à craindre que la minéralisation n'y soit fréquemment irrégulière et inconstante.

Les seuls gîtes qui, de cette énumération, nous paraissent devoir être retenus, sont :

- Le filon du Puy
- Le filon du Pré-Granger
- Le filon du Ravin
- Le filon du Cantonnier
- Le filon du Brégout.

Je ne parlerai plus des autres. Si, comme je l'espère, la concession est mise en valeur, ces autres gîtes seront, peu à peu, l'objet de travaux de recherches. Mais il serait irrationnel d'en commencer dès aujourd'hui l'exploration.

## Filon du Puy

Le filon du Puy est le seul qui ait été sérieusement exploré et que l'on commence à connaître. Or, il se trouve que ce filon est très beau et qu'il justifie à lui seul, et l'octroi de la concession, et la création d'une Société exploitante.

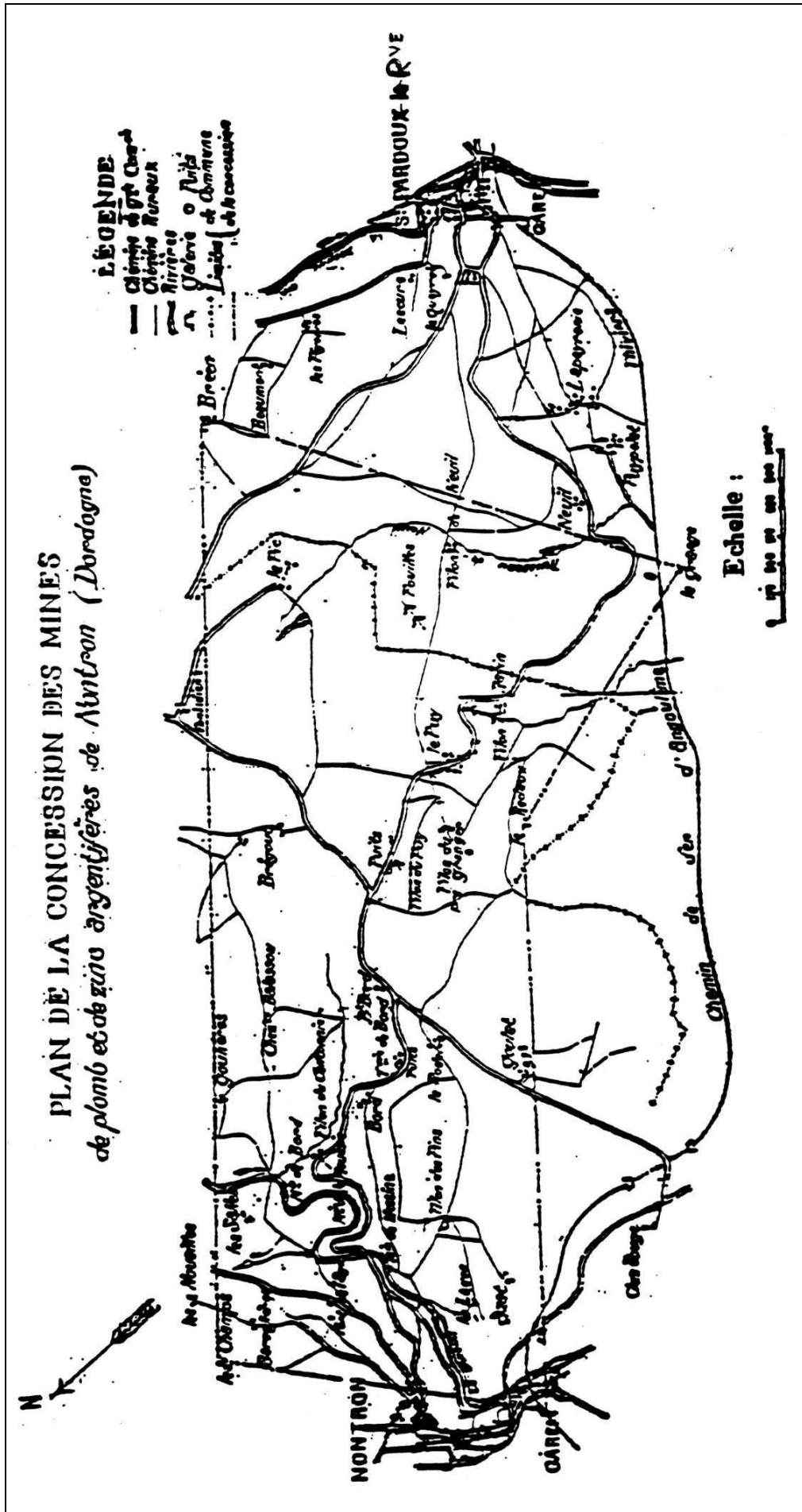
Les travaux que j'ai pu visiter dans le plus grand détail sont représentés par le dessin sur papier calque annexé au présent rapport. Ils consistent en une descenderie et en deux puits ouverts dans le filon, par où l'on atteint une profondeur de 16 mètres, et une galerie d'allongement, à la profondeur de 6 mètres, galerie qui a, actuellement, plus de 100 mètres de longueur à l'Est du puits de sortie du minerai ; et en trois gradins droits par où l'on opère un véritable défilage du minerai, et qui ont déjà mis à nu une surface de filon d'environ 300 m<sup>2</sup>. Le gradin supérieur s'avance, du côté de l'Ouest, jusqu'à 20 mètres environ du puits de sortie du minerai, et il y a près de 140 mètres entre les deux points extrêmes atteints par l'exploration, vers l'Est et vers l'Ouest.

Sur toute cette étendue, le filon s'est montré remarquablement minéralisé, malgré le voisinage de la surface, sauf à l'avancement extrême du côté de l'Est, où il est complètement oxydé et carié. Même en ce point, il a les caractères d'un filon qui, avant l'oxydation, a contenu beaucoup de minerai ; et je ne doute pas que sous cette partie accidentellement stérile, les rebanchers ne se montrent minéralisés.

L'allure est des plus régulières. C'est une cassure nette dont les deux parois, mur et toit, très bien marqués, sont distantes, en moyenne, d'un mètre vingt centimètres. La direction moyenne est, comme je l'ai déjà dit, Nord-75° - Ouest, par rapport au méridien astronomique.

Elle varie un peu à l'Ouest du puits de sortie du minerai, elle est Nord-65° - Ouest, on trouve Nord-70° - Ouest, un peu à l'Est de ce même puits, et à partir de là, marchant toujours vers l'Est, on voit la direction s'infléchir jusqu'à Nord-80° - Ouest. L'inclinaison varie aussi tout en restant d'au moins 70°. Vers le milieu de la galerie d'allongement, le filon est à peu près vertical.

Il y a très peu de pyrite et très peu de blende. La barytine est fréquente sans être abondante. Le remplissage est essentiellement constitué par les veines alternantes de quartz et de galène. Celle-ci est en gros cubes ou en masses lamelleuses à larges facettes.



Dans la partie haute, on trouve fréquemment des géodes tapissées de cristaux de cérusite.

Les veines galéneuses sont presque massives. Il en résulte que, par simple scheidage, on peut aisément préparer des sortes, immédiatement marchandes, à 70 ou 72 % de plomb, les déchets mixtes de ce scheidage étant mis de côté pour une préparation future. C'est ainsi que l'on a déjà tiré du filon du Puy, et vendu, tant à l'usine de Couëron (de la Société des mines et usines de Pontgibaud), qu'à une usine de Marseille, cent tonnes de galène riche. Ce résultat est tout à fait remarquable, vu le faible développement des travaux.

Ces cent tonnes de galène riche ont été produites par le défilage de 300 m<sup>2</sup> de surface de filon. C'est donc pour chaque m<sup>2</sup> de filon, un tiers de tonne de galène et même davantage, puisqu'il reste encore beaucoup de minerai dans les déchets de scheidage. L'épaisseur réduite, en galène pure, est donc d'environ 5 centimètres en moyenne. Dans la partie la plus profonde des travaux (où l'on connaît déjà le filon sur vingt mètres de longueur), la galène est plus épaisse qu'au sommet des rebanchers. En même temps, il s'y mêle un peu de blende. Il semble donc qu'il y ait tendance à l'enrichissement en galène, et, simultanément, tendance à l'immixtion de la blende. Ce sont là des indices fort encourageants.

A l'avancement extrême vers l'Ouest, le filon se couche localement, et en même temps s'infléchit vers le Sud. Cette déviation est visible à la surface ; elle est cause que le puits vertical foncé dans le toit n'a pas encore rencontré de filon, bien, qu'il ait été approfondi jusqu'à 27 mètres. Le fonçage de ce puits a été momentanément ajourné, à cause de l'importance de la venue d'eau, mais ce puits est bien placé.

Je ne pense pas que la déviation dont je viens de parler soit définitive, ni qu'elle soit accompagnée d'une brusque stérilisation du filon. On n'observe, en effet, à l'avancement Ouest du gradin supérieur, aucun amincissement notable de la veine minéralisée. Mais il va sans dire que l'on ne peut, à l'heure actuelle, faire aucun pronostic sur l'extension du minerai vers l'Ouest. La grande faille, dont j'ai parlé plus haut et qui met en contact les gneiss et les marnes du Lias, est distante des travaux actuels de plus de 300 mètres. Le filon va-t-il jusque-là ? Et comment est-il traité par la faille ? A ces deux questions, personne ne peut répondre aujourd'hui.

Du côté de l'Est, l'affleurement du filon est caché par des terres superficielles. L'incertitude est donc à peu près la même que pour l'Ouest, en ce qui concerne la prolongation du filon, et elle est tout à fait la même en ce qui concerne l'extension de la colonne minéralisée.

Le filon du Puy est encaissé dans des gneiss riches en mica noir presque horizontaux, en réalité plongeant faiblement vers le Nord-Est.

La galène extraite de ce filon est moyennement argentifère. Deux échantillons rapportés par moi et essayés par MM Morin frères, essayeurs de la Banque de France, ont donné 306 grammes et 364 grammes d'argent par tonne de minerai (à 72-75 % de plomb ; les factures de vente des 100 tonnes de galène, déjà expédiées aux usines, font ressortir une teneur moyenne d'environ 400 grammes.

Comme il arrive souvent, la blende paraît être plus riche en argent que la galène. Un échantillon prélevé par moi sur une veine de blende noire massive a montré (MM Morin frères), une teneur de 946 grammes à la tonne pour une teneur en zinc d'environ 53 %.

La petite exploitation que l'on pratique actuellement sur le filon du Puy est largement rémunératrice. La tonne de galène marchande revient, en chiffres ronds, à 60 francs (dont 50 francs de main d'œuvre). D'autre part, le prix de vente, sur le carreau de la mine, est d'environ 200 francs par tonne, d'après les factures de vente.

Il ressort de cet exposé que le filon du Puy est fort intéressant, et que l'on ne doit pas hésiter à l'aménager pour une véritable exploitation.

## Filon du Pré-Granger

Je ne parlerai pas de ce filon, qui est à peine connu, s'il ne me semblait intéressant par deux circonstances.

D'une part, il renferme une galène très argentifère. Un échantillon à 72 % de plomb prélevé par moi-même, dans la petite fouille du Pré-Granger, a accusé une teneur de 1 708 grammes d'argent par tonne. Cette galène a de petites facettes.

D'autre part, le filon en question est parallèle au filon du Puy et à 300 mètres environ au Sud de ce gîte.

## Filon du Ravin

En prenant pour plan de comparaison le plan horizontal mené par l'orifice du puits du Puy, les deux galeries d'allongement qui ont exploré le gîte de Ravin sont aux cotes – 64 et – 84.

La galerie supérieure a 47 mètres de longueur, elle est ouverte dans un filon vertical, ou plongeant de 80° vers le Sud-Est, dont la direction est sensiblement Nord-Est vrai. Ce filon est peu régulier. Près de l'entrée, c'est une sorte de filon brèche rempli de gros blocs de quartz cimentés par des sulfures, galènes, blende et pyrite. La pyrite l'emporte sur les autres minerais. Peu à peu, le remplissage devient mieux réglé et se dispose en veines alternantes de quartz, d'argile plastique blanche et de pyrite en partie oxydée. L'ensemble peut avoir au maximum 1,50 m de puissance. Mais la minéralisation va constamment en diminuant, au fur et à mesure que l'on avance, jusqu'à disparaître dans les derniers mètres de la galerie où l'on ne voit plus que quartz et argile plastique. La roche encaissante est un gneiss plongeant de 30° à 45° vers le Nord-Est.

La galerie inférieure a 65 mètres de longueur ; elle suit constamment un filon pyriteux formé de veines de pyrites blanches massives et de veines de quartz, plongeant de 45° vers le Nord-Ouest.

Sur la droite, c'est-à-dire au mur, le filon montrait, au début, un peu de galène. La veine galéneuse est même très belle et très épaisse dans un petit puits ouvert à la solde de la galerie, à 30 mètres de l'entrée. En ce point, le filon n'a pas moins de deux mètres de largeur, et le puits, qui a quatre mètres de profondeur, est en plein minerai ; au-delà du puits, la galerie est restée dans la pyrite et, comme l'on n'a fait aucune recoupe sur la droite, on ignore si la veine de galène se poursuit. L'avancement est même passé dans le toit de la zone pyriteuse, de sorte que l'on a laissé, peu à peu, tout le filon sur la droite.

D'après cette description, on pourrait se demander si les deux galeries sont bien réellement ouvertes dans le même gîte. Sauf la direction peu différente, et l'abondance de la pyrite blanche, les caractères de la veine minéralisée ne sont point les mêmes aux deux niveaux. Mais, ni dans l'une ni dans l'autre des deux galeries, cette veine ne se montre régulière : elle change d'aspect plusieurs fois sur un parcours horizontal de quelques mètres. On ne peut donc s'étonner qu'elle change aussi avec la profondeur, et je crois, pour ma part, qu'il n'y a qu'un seul gîte.

Prises dans leur ensemble, ces recherches du Ravin ne sont pas décisives.

Deux échantillons de galène, prélevés par moi, ont été essayés pour l'argent, par MM. Morin frères, et ont donné les résultats suivants :

- galène de niveau supérieur : 166 grammes par tonne,
- galène de niveau inférieur : 154 grammes par tonne.

## Filon du Cantonnier

Le filon du Cantonnier est dirigé Nord-75° - Ouest (vrai). Il plonge vers le Nord sous un angle d'environ 70°. Après l'avoir découvert sur la route, près du tournant qui domine le moulin du Bord, on l'a retrouvé à une trentaine de mètres en contre-bas, sur la rive gauche du petit ruisseau qui descend de Brégout ; et là, on l'a suivi par une galerie en direction.

Cette galerie a 70 mètres de longueur. Sur les quarante premiers mètres, elle est ouverte dans un filon-brèche, formé de blocs de quartz et de boules et amandes de galène noyés les uns et les autres dans de l'argile. L'argile est peu nette et variable. A 40 mètres du jour, le filon est rejeté. A partir de là, on a cheminé dans un brouillage au milieu d'un granit décomposé, coupé en tous sens

par des joints chloriteux. L'avancement monte de nouveau un peu de galène, mais sans caractère filonien bien marqué.

La galène de ce filon du cantonnier est pauvre en argent. Un échantillon prélevé par moi, et essayé par MM Morin frères, a donné 112 grammes à la tonne.

## Filon de Brégout

Bien que le gîte de Brégout ne soit pas visible aujourd'hui, et bien que les demandeurs en concession ne l'aient pas exploré, je crois, me fondant sur l'importance des vieux travaux, dits du XVII<sup>e</sup> siècle, que ce gîte mérite d'appeler l'attention beaucoup plus que le gîte du Cantonnier. Il semble, en effet, que les vieux travaux y soient descendus jusqu'à une profondeur relativement considérable, et que, seule la difficulté de lutter contre les eaux, ait déterminé l'abandon de l'exploitation. De plus, le filon de Brégout est, à quelques degrés près, parallèle au filon du Puy, c'est-à-dire à un filon qui, sur une étendue déjà assez grande, s'est montré remarquablement régulier et fort bien minéralisé.

## Conclusions générales à tirer de cette étude des gîtes

De tout ce qui précède, je crois pouvoir tirer les conclusions suivantes :

1) Qu'il n'y a pas lieu, pour l'instant, de faire des recherches dans d'autres gîtes que ceux du Puy, du Pré-Granger, du Ravin et de Brégout.

2) Que l'on reprendra, plus tard, les recherches dans le gîte du Cantonnier, en dirigeant ces recherches dans la profondeur, c'est à dire en ouvrant un puits sur la colonne minéralisée mise en évidence près de l'orifice de la galerie.

3) Que l'exploitation des autres affleurements minéralisés signalés en divers points de la concession (Petit-Villars, Neuil, Azat, Nontron, etc. ...), ne se fera qu'après celle des cinq premiers gîtes.

4) Que la première chose à faire est d'aménager le filon du Puy, et, avec lui, s'il y a lieu, le filon du Pré-Granger, et de commencer immédiatement l'exploitation du filon du Puy.

## Dépenses de premier établissement

J'arrive à l'importante question du capital de premier établissement à engager pour l'aménagement du filon du Puy et de la mise en valeur de ses minerais.

Voici un devis, nécessairement approximatif, mais en tout cas majoré, des dépenses à faire pour atteindre ce double but :

1) Acquisition et installation d'un outillage complet de perforation mécanique.	45 000F
2) percement d'un grand travers-bancs.....	55 000F
3) Fonçage du puits jusqu'au niveau du grand travers-bancs environ 43 mètres, à 400F le mètre.....	18 000F
4) Percement d'un travers-bancs reliant au filon du puits.....	2 000F
5) Aménagement du filon par trois galeries en direction, et des cheminées tous les 50 mètres, y compris le boisage et les voies ferrées.....	95 000F
6) Travaux d'exploration dans la veine du Pré-Granger ou d'autres veines.....	20 000F

7) Armement du puits, machines d'extraction, pompes, agrès, etc. ....	50 000F
8) Matériel de mine, wagons, outils .....	15 000F
9) Voie de surface, Decauville, de 2.5m de longueur, terrain compris.....	30 000F
10) Installation de la laverie, y compris l'achat des terrains.....	80 000F
11) Installation d'un bassin d'alimentation.....	30 000F
12) Voies de transport.....	10 000F
13) Maisons ouvrières, habitations, bureau, laboratoire, divers.....	50 000F
<b>TOTAL .....</b>	<b>500 000F</b>

Les cinq cent mille francs ci-dessus seront dépensés en deux ans, et il faut compter que, dès la première année, les deux tiers au moins de cette somme seront exigibles.

Le filon du Puy justifie-t-il une semblable mise de fonds ?

A mon avis, le filon du Puy seul, abstraction faite de tous les autres gîtes dans la concession, qui n'ont qu'une valeur tout à fait incertaine, le filon du Puy seul justifie une mise de fonds de 500 000 F destinée à l'aménager et à rendre l'exploitation facile.

Je crois, en effet, après l'avoir bien examinée, que la colonne riche, actuellement exploitée près de la surface, se prolonge en profondeur. Or, il suffirait que cette colonne se prolongeât jusqu'à soixante-dix mètres de profondeur, c'est-à-dire jusqu'à la cote du grand travers-bancs, et qu'elle eût une extension horizontale de 300 mètres (on la connaît déjà en direction sur 140 mètres), en gardant d'ailleurs son épaisseur réduite actuelle, cela, dis-je, suffirait pour que l'on pût être certain de retrouver, avec un bénéfice suffisant, le capital de 500 000F dépensé. Sans doute, l'extension horizontale de 300 mètres n'est pas certaine, mais en revanche, le prolongement en profondeur au delà de 70 mètres me semble tout à fait probable. J'ajoute qu'il y a bien des chances pour que la colonne augmente d'épaisseur, en s'approfondissant, et aussi pour que la blende, qui a bien plus de valeur que la galène, se mélange de plus en plus à ce dernier minéral.

Mais le filon du Puy est encore trop peu connu pour que l'on puisse faire aucune évaluation, ni même aucune estimation vague, des bénéfices de l'exploitation future. Ainsi le veut la nature même des choses ; toute entreprise de mine est nécessairement aléatoire, et l'on ne peut rien retirer sans avoir, au préalable, aventuré tout ou partie de son capital.

Dans l'espèce, il y a une autre incertitude des conditions géologiques du gîte : c'est celle qui pèse sur le prix des métaux. A l'heure actuelle, je l'ai déjà dit, la tonne de galène, à 72% de plomb et 400 gr. d'argent, vaut, à Saint-Pardoux, environ 200 francs. Que vaudra-t-elle dans cinq ans ? Sera-ce 150 francs ?

Sera-ce 120 francs ? Nul ne peut le dire. Ainsi, double incertitude : incertitude sur le pris de vente, incertitude sur le prix de revient.

En matière d'entreprises minières, il faut se contenter de raisonner sur les probabilités. Ici – et je ne puis rien dire de plus – les probabilités sont favorables. Il est probable que le plomb ne reviendra pas à ses anciens cours de 24, 25, 28 francs, et que, au moins d'ici dix ans, il se tiendra au-dessus de 30 francs. Il est probable, d'autre part, que le filon du Puy se prolongera en profondeur, avec une épaisseur au moins égale à son épaisseur actuelle, et que la colonne minéralisée aura une extension horizontale supérieure à 200 mètres. Il est probable que l'on trouvera d'autres veines parallèles, telles que celle du Pré-Granger. Il est probable encore, qu'en profondeur, la proportion de blende augmentera.

Et, si j'ajoute qu'il est, non plus probable mais possible, que le filon ait à la fois une large extension horizontale et un enrichissement continu vers le bas, et que d'autres filons se rencontrent,



également minéralisés et rémunérateurs, et qu'aussi les métaux restent à de hauts cours, j'aurai, je crois, suffisamment justifié l'entreprise. Il ne serait pas besoin que beaucoup de bonnes chances fussent réunies, pour que le chiffre annuel des bénéfiques atteignît ou même dépassât cent mille francs, en prenant d'ailleurs le mot bénéfique dans son sens strict, c'est à dire en amortissant en cinq années les dépenses de premier établissement, et en inscrivant au budget de chaque exercice une somme suffisante pour les travaux préparatoires et même pour les travaux de recherches.

## Conclusions

Je conclus donc :

1) que les gîtes de plomb argentifère découverts et explorés par la Société d'Etudes des Gisements Miniers de la Dordogne présentent, dans leur ensemble, un grand intérêt ;

2) que le filon du Puy, le seul parmi ces gîtes qui soit un peu connu est un véritable filon, parfaitement net, d'allure régulière, bien minéralisé, et dont l'exploitation à l'heure actuelle, et malgré l'insuffisance des installations, est déjà rémunératrice ;

3) que ce filon ne peut être définitivement reconnu, aménagé et exploité que par l'exécution d'un programme de travaux, dont le devis total est d'environ cinq cent mille francs ;

4) qu'ainsi ce filon me paraît justifier la dépense en question ;

5) qu'ainsi, il est rationnel de constituer, pour l'exploitation du filon du Puy, et éventuellement, pour la reconnaissance et la mise en valeur et l'exploitation des autres gîtes, une société de mines à un capital modeste.

Je crois que le capital de cette société ne devra pas dépasser huit cents, ou, tout au plus, huit cent cinquante mille francs. Je crois encore que les frais généraux, y compris l'intérêt d'un fond de roulement de cinquante mille francs, ne devront pas dépasser trente mille francs par an

Mon opinion est qu'ainsi constituée, ladite société, pourvu qu'elle agisse avec prudence, ne compromettra pas son capital, et qu'elle aura, au contraire, de sérieuses chances de le voir convenablement rémunéré.

J'engage, en terminant, les futurs concessionnaires à se hâter d'organiser leur entreprise, afin de profiter des hauts cours des métaux.

**P. Termier**  
**Don de M. Le Cam**  
**Le 04/04/85**  
**Archives du GRHIN n° 114.**

## LES PETITS MOULINS

### – SAINT-ESTÈPHE –

On ne peut parler de Saint-Estèphe, sans évoquer le Grand Etang, qui a été le facteur principal de l'établissement de cette commune, créé depuis des millénaires.

Le Grand Etang a été formé par le ruisseau de la Doue, qui prend sa source à Lacaujammet près de Piégut. Cette petite rivière, à la sortie du Grand Etang, se creuse un lit profond, passe sous un pont, longe un bois et cascade sous le Chapelet du Diable, pittoresque et imposant amoncellement de rochers, dominé par la pierre qui branle, traverse l'étang des Cygnes qu'elle a en partie formé, passe sous les roues du Moulin de Lignerias, et se jette dans le Bandiat près de Gassat.

La construction de la chaussée pavée du Grand Etang remonterait à 950 ans et plus. Elle serait l'œuvre des ermites vivant dans la région forestière, appelés aussi '**Bonshommes**'. Ces religieux se sont ensuite regroupés dans l'Ordre de Grandmont ; ces moines mirent à profit le site et construisirent la chaussée afin de constituer une réserve de poissons pour l'abbaye de Badeix, toute proche et habitée par ces mêmes moines, la viande étant interdite aux Grandmontains. Dès que l'eau de l'étang baisse à l'occasion d'une pêche, on peut voir le pavage ancien et aussi les souches d'arbres et les troncs qui furent submergés vers la fin du Moyen-Age. Une légende – ou fait historique – m'a été contée par une dame de Saint-Estèphe : Richard Cœur de Lion, de passage dans la région, aurait vidé l'étang pour nourrir ses troupes\*.

Revenons à Saint-Estèphe. On sait que cette paroisse fut connue pendant des années sous le nom de Saint-Etienne-le-Droux ; elle fut même appelée 'Le Lodre'. Son église est placée sous le vocable de Saint-Etienne, mais cela n'explique pas 'le Droux'. D'après l'abbé Marchand, le Droux était une déformation de le Duc car un duc, Etienne Limousin, était le patron de l'église paroissiale de Saint-Etienne-le-Droux.

Au dessus du Grand Etang, dans une dénivellation naturelle, une sorte de cuvette au pied de la colline qui supporte l'église et le bourg, est un lieu appelé encore 'les Petits Moulins'. Effectivement, trois moulins ont été construits dans cette cuvette et ont été autrefois actionnés par les eaux de la Doue, amenées dans une dépression par un canal creusé de main d'homme et pompeusement appelé 'Aqueduc'.

Ce canal, qui passait sous la route actuelle qui, autrefois, n'était qu'un chemin, se déversait dans une écluse où les eaux étaient amassées, mises en réserve, écluse maintenant asséchée mais bien visible à l'entrée du chemin qui descend vers 'les Petits Moulins', dans cette cuvette naturelle appelée autrefois 'la Moulenetta'.

L'eau descendait ensuite par un canal naturel bien maçonné et profond, le long des bâtiments actuels vers les trois moulins situés en dessous et se déversait enfin dans un petit étang situé en contrebas, au pied de la colline qui supporte l'église et le bourg.

\* Notes de Mlle Rebière

Le moulin d'en haut, celui qui a appartenu à M. Villechalanne, a fonctionné comme moulin à blé jusqu'à la fin de la dernière guerre (1946). En 1955, il a été acheté par Mme Chabot, sa propriétaire actuelle, qui l'a transformé en habitation. Elle a conservé dans sa salle à manger l'antique et imposante meule de granit dressée sur son socle également de granit.

Accrochée au mur de la maison, face à la route, on peut voir l'emplacement de la grande roue dont il ne reste que le moyeu.

Le canal, qui longeait les bâtiments du premier moulin, continuait à descendre vers un autre moulin situé au pied de la cuvette et qui appartenait autrefois à M. Pucelle, meunier, et actuellement à son gendre, M. Bernard, dit 'Mignard'. De ce deuxième moulin il ne reste qu'un bâtiment, depuis longtemps transformé en grange, une levée de terre en face du bief, une trace de roue sur la muraille.

C'était le deuxième petit moulin actionné par le canal venu d'en haut et dominant le petit étang d'en bas. Ce petit étang est actuellement alimenté par les eaux d'un ruisseau né dans le pré de M. Chamailard, situé au dessus, de l'autre côté de la route ; il passe sous celle-ci dans un canal assez large et fermé d'une grille. Cet étang reçoit aussi les eaux descendues de la colline qui le domine ; il existe même au pied de celle-ci une fontaine miraculeuse qui guérit les maux des brebis.

Tout au pied de la cuvette, en face du petit étang, s'élève le troisième petit moulin, celui de M. Bernard, gendre de M. Pucelle, décédé. Ce moulin, qui conserve sa structure antique et primitive, est actuellement habité par M. Bernard depuis 60 ans et il a fonctionné jusqu'en 1954. Il était actionné par les eaux sorties du petit étang qui lui fait face, de l'autre côté du chemin qui monte au Briaudet. Le petit bief passait sous le chemin, longeant la façade qui portait la roue dont il reste les traces sur la muraille, et continuait sa route à travers prés, vers l'étang des Cygnes tout proche.

Ces anciens moulins nous intéressent parce que, bien avant la Révolution, il existait dans cette 'Moulenetta' un ou trois moulins à papier ainsi qu'une forge (Laugardière, 267 – 301). L'aqueduc, qui conduit les eaux de la Doue dans cette dépression naturelle, est aussi mentionné.

L'existence de moulins à papier nous est naturellement confirmée par les actes de baptêmes, mariages, décès, de cette commune, actes conservés aux Archives Départementales, mentionnant l'existence de nombreux papetiers. Voici les noms relevés sur ces registres :

- 1652, Jean Audinhac, 'maître papetier'.
- 1670, Elie Bourain, 'maître papetier du bourg de Bussière-Badil'
- 1673, Pierre Gauthier, papetier du village de Briaudet.
- 1673, Pierre Géraud, du bourg, enterré dans le cimetière des étrangers. Il était 'peilhier'.
- 1677, Pierre Gauthier, maître papetier à la papeterie de Saint-Etienne-le-Droux, au lieu-dit 'La Papeterie'.

1678, une série de papetiers du village de Lignéras : Pierre, Jean, Marc Gauthier, habitant le Briaudet.

1681, Antoine Dumonteil, papetier.

1688, Gauthier Maurice, papetier.

Cette série de papetiers habitant Saint-Etienne-le-Droux, Lignéras, le Briaudet est suffisante pour admettre l'existence de moulins à papier aux 'Petits Moulins'.

Une antique bâtisse en torchis encore existante, mais en ruine, s'appelle encore 'la Teinturerie', située près du moulin de Mme Chabot ; cela donne à penser que, peut-être, en ce lieu, on colorait la 'peilhe' avant de la fouler. Cela est une supposition toute gratuite, je n'ai pu en savoir davantage sur cette teinturerie.

Voilà l'histoire des 'Petits Moulins' où ont pu, dans cette dépression naturelle, s'installer au cours des siècles, moulins à papier, forges ...

C'est maintenant un lieu de résidence agréable et paisible, bien alimenté en eau, non pas par la Doue, mais par les nombreuses sources et ruisseaux qui dévalent des hauteurs et alimentent les fontaines établies en ce lieu.

## **Complément d'information pour le lieu-dit 'les Petits Moulins' à Saint-Estèphe.**

J'ai signalé dans ma précédente étude des 'Petits Moulins', la présence d'une antique bâtisse en torchis et en ruine ; dite la Teinturerie, sur le lieu des 'Petits Moulins'.

Je n'avais recueilli aucun renseignement valable sur cette bâtisse.

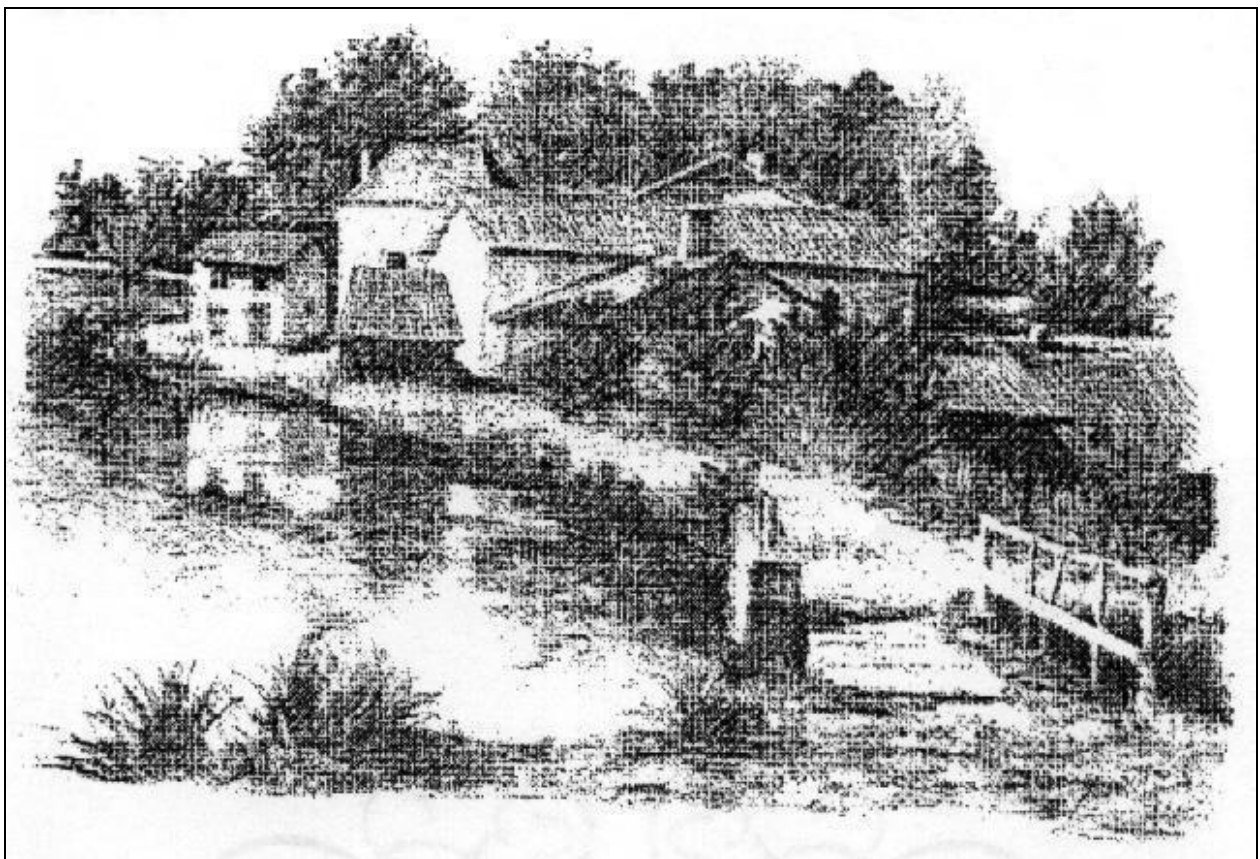
J'ai reçu récemment une communication de M. Martial de Champniers-Reilhac, qui me signale qu'une fabrique de tissus, actionnée par les eaux de l'étang des 'Petits Moulins' appartenait à un Sieur Joinville, frère de son arrière grand-père.

François Martial épouse la fille du tisserand, hérite de l'entreprise.

On en voyait encore les ruines au début du siècle.

La fin de cette 'fabrique' remonte donc au XVIII<sup>e</sup> siècle.

**Communication n° 130 de Mme Thibaud  
Au GRHIN, du 7 mai 1987.**



## SOMMAIRES DES CHRONIQUES NONTRONNAISES.

**NUMERO –1 (A Saint-Martin le Pin au XVIIIe siècle) – 1981**

- Fiche technique - Quelques précisions sur la monnaie et les mesures - Saint-Martin sur la carte de Belleyme
- Chapitre 1 : vivre et mourir à Saint-Martin au XVIIIe siècle
- Chapitre 2 : L'économie du village
- Chapitre 3 : Les cadres de la vie paroissiale
- Chapitre 4 : la société villageoise, la pyramide sociale
- Chapitre 5 : solidarité et tension au village. *Guy Mandon*

**NUMERO 0 (biographies et bibliographies) Ecrivains et Terre Natale**

- Joseph Nadaud - François Chabaneau - Camille Chabaneau - Les Verneilh-Puyriseau
- Joseph de Verneilh-Puyriseau - Félix de Verneilh-Puyriseau - Jules de Verneilh-Puyriseau
- Alcide Dusolier - Antonin Debidour - Ribault de Laugardière et G. de Monneron
- Georges Rocal - Fernand Dupuy - Michèle Brunet - Madeleine Ducourtieux
- Paulette Ménager - Paul Thibaud - Félicie Brouillet - Pierre Barrière
- Claude Barrière - Léonard Pomeyrol.

**NUMERO 1 – 1981**

- Du haut du clocher de Nontron : *Robert Bouet*
- Monnaies dans la région de Nontron sous Richard Cœur de Lion (1169-1199) : *Gérard Chaperon*
- Forge-Neuve et Montalembert : *Jean Maudet*
- La Nontronite : *Suzanne Battut*
- La montée à Paris d'un jeune Nontronnais, Antonin Debidour : *François Debidour*
- Les gisants de Javerlhac : *Marcel Belly*
- Registres paroissiaux de Teyjat (1754-1792) : *Robert Bouet*

**NUMERO 2 – 1981**

- Les Moulins du Bandiat : Travail collectif
- Au temps du subdélégué Duboffrand : *Robert Bouet*
- Le château de Piégut : *Marie-Thérèse Mousnier*
- Notes sur la Cure de Nontron et ses curés du XVIe au XVIIIe siècle : *Robert Bouet*
- Les Bernardières : *Jean Perrard*
- Poésies intimes de Camille Chabaneau : *Hélène Clavaud*
- Autour d'une prescription médicale à Javerlhac en 1680 : *Odette Plazer*

**NUMERO 3 – 1982**

- Les métiers de Nontron : *Madeleine Thibaud*
- Les châteaux de Nontron : *Suzanne Battut*
- Les Carnot : *Paulette Boudriol*
- La poste à Nontron : *Gérard Chaperon*
- L'église de Nontron pendant la Révolution française : *Robert Bouet*

**NUMERO 4 – 1983**

- La vie municipale à Javerlhac de 1837 à 1891 : *Marthe Bontemps et Charlotte Martial*
- Quelques coutumes dévotieuses et pratiques superstitieuses dans le Nontronnais : *Odette Plazer*
- La direction de l'Hôpital de Nontron de 1802 à 1952 : *Robert Bouet*
- Nontron et le pouvoir politique de 1789 à 1815 : *Irène Massevy*
- Routes et chemins en Nontronnais : *Madeleine Thibaud*

**NUMERO 5 – 1984**

- Les guérisseurs, leurs remèdes, les Saints guérisseurs : *Joseph Doucet*
- Petite étude historique sur la ligne du chemin de fer du Quéroy à Nontron : *François Reix*
- Les chemins de fer en Nontronnais, les projets non réalisés, Nontron-Périgueux et Nontron Chabannais : *François Reix*
- La carrière administrative de Jean-Baptiste-Joseph Verneilh Puyriseau (1756-1839) : *Roland Drago*
- La Renaudie : *Docteur Georges Durieux*
- Disparition des ruines du château-fort de Nontron : *Suzanne Battut*
- La caisse d'épargne de Nontron : *Denise Lafarge*

**NUMERO 6 – 1985**

- Connaissance d'Henri Delage : *Jean Delage*
- Piégut : ses marchés, son tramway : *Marie-Thérèse Mousnier*
- Sur les traces de Burgou : *Paul Thibaud*

- Les dix dernières années de Du Guesclin : *Jean Perrard*
- Règlement de police municipale de Nontron du 20 décembre 1850 au 30 novembre 1889 : *Hélène Clavaud*
- Un lustre de Notre-Dame de Nontron : *Suzanne Battut*
- La vie rurale en Périgord Vert dans la première moitié du XXe siècle : *Fernand Dupuis*

**NUMERO 7 – 1986**

- Historique du GRHIN. Sa centième : *Hélène Clavaud*
- Délibération du Conseil Municipal de la commune d'Etouars (sollicite érection en succursale) : *Louis Le Cam*
- Hôpital de Nontron. Legs et aliénations : *Hélène Clavaud*
- Saint-Pardoux-La-Rivière des origines à 1300 : *René Agard-Lafond*
- Des fontaines miraculeuses – Les bonnes fontaines : *Joseph Doucet*
- L'Hôtel de ville de Nontron : *Irène Massevy*
- En Nontronnais au temps des Etats-Généraux (1788-1789) : *Robert Bouet*

**NUMERO 8 – 1987**

- La Baronnie de Nontron dans la mouvance de Bretagne (1275-1464) : *Suzanne Battut*
- Deux parlementaires nontronnais, Thomas et Alcide Dusolier : *Henri Laforest*
- Richard Cœur de Lion en Limousin : *Marie-Thérèse Mousnier*
- Procès à cadavre du curé de Nontron, Jean-Baptiste Turçat, en 1759 : *Robert Bouet*

**NUMERO 9 – 1987**

- L'affaire de Vaucocour ou le soulèvement d'Abjat en 1640 : *Robert Fayemendy*
- La fabrication de canons de marine dans les forges du Nontronnais : *Pierre Blanc*
- « Le pain noir » Nontron, 7 avril 1817 : *Irène Massevy*
- Léonard Pomeyrol, directeur d'école et écrivain occitan : *Marcel Belly*

**NUMERO 10 – SPECIAL BICENTENAIRE – 1989**

- Le district de Nontron : 1789 – 1790 – 1791 – 1792 : *Robert Fayemendy*
- Sacrilège à Teyjat : *Marcel Belly*
- Deux curés en révolution : *Robert Bouet*
- Etat-civil de la commune de Nontron, décennie 1793-1802 : *Louis Le Cam*
- Tribulations du curé Dubut de Front-sur-Dronne pendant la Révolution : *Docteur Georges Durieux*
- Les fêtes révolutionnaires à Nontron : *Irène Massevy*
- « Souvenir de 75 ans... » Verneilh Puyraseau : *Jean Bardoulat*

**NUMERO 11 – 1990**

- L'abbaye de Peyrouse : *Joseph Doucet*
- Premier collège de Nontron : *Hélène Clavaud*
- Les vicissitudes du langage : *Paul Thibaud*
- La vie quotidienne à Nontron au début du XIXe siècle : *Irène Massevy*

**NUMERO 12 – 1991**

- Notes d'histoire sur la forge de Rudeau ou des Bernardières : *Madeleine Hériard*
- Histoire vécue d'une jeune fille sous la Terreur : *Jacqueline Carensou*
- Mémoires d'émigration d'un gentilhomme périgordin, Antoine Faurichon de la Bardonnie (1791-1797) : *Jacqueline Carensou*
- Extrait du rapport sur les gisements de plomb argentifère : *P. Termier*
- Les petits moulins de Saint-Estèphe : *Madeleine Thibaud*

**NUMERO 13 – 1997**

- Le conventionnel Jean Allafort et ses enfants : *Marthe Bontemps*
- Un aristocrate périgordin dans la Révolution française, le citoyen Chapelle-Julilhac : *Pierre Ortega*
- Un Périgordin de Nontron : Le comte de Saint-Aulaire, *François Debidour*
- Un prêtre philanthrope, Pierre Védey : *Irène Massevy*
- L'agronomie forestière de Justin Amédée de la Garde : *Armand Affagard*
- Abbé Julien – Georges Rocal : *Paul Delavallade*

**NUMERO 14 – 1998**

- Le drame de Montcigoux : *Jean Bardoulat*
- Prisonniers de guerre et déserteurs pendant la Révolution : *Docteur Michel Duverger*
- L'octroi à Nontron au cours du XIXe siècle : *Odette Plazer*
- L'hospice de Nontron, les enfants trouvés : *Irène Massevy*

**NUMERO 15 – 1999**

- La Révolution de 1848 et la seconde République. Vie quotidienne et municipale à Nontron : *Louis Le Cam*
- Un rite politique oublié : la fête de l'Empereur en Nontronnais au second Empire : *Georges MarBeck*
- L'hospice de Nontron, les indigents : *Irène Massey*
- Le crime du Bandiat : *Hervé Lapouge*

**NUMERO 16 – 2000**

- Pour un centenaire, le chanoine Lavergne, archiprêtre de Nontron : *Père Pommarède*
- Aux armes Citoyens de Javerlhac ! : *Odette Plazer*
- Thomas-Robert Bugeaud (1784-1849) « Ense et Aratro »-« Par l'épée et la charrue » : *Pierre Ortega*
- Lucien-Jacques Janet de Lasfond (1819-1893), Louvetier, Maire et pamphlétaire : *A. Ribadeau Dumas*
- L'état civil dans la société du Haut-Périgord et du Bas-Limousin aux XVIIIe et XIXe, *Robert Fayemendy*
- Cent ans de murs peints publicitaires en Nontronnais : *Alain Poinet*

**NUMERO 17 – 2001**

- La Cella de Badeix dans l'ordre de Grandmont : *Marie-Thérèse Mousnier*
- La fuite de Louis XVI – Réactions en Dordogne : *François Reix*
- François Chabaneau, un savant périgordin oublié (1754-1842) : *Abbé Robert Bouet*
- L'hospice de Nontron reçoit les militaires (1802-1835) : *Irène Massey*
- De la naissance de l'assurance à l'incendie du château de Nontron : *Alain Poinet*
- Javerlhac au temps de la séparation de l'Eglise et de L'Etat (1880-1910) : *Odette Plazer*

**NUMERO 18 – 2002**

- Le nom de Nontron dans la littérature : *Jean-Bernard Besse*
- Nos prieures de l'ordre de Grandmont : *Marie-Thérèse Mousnier*
- Alcide Dusolier (1836-1918) : *Robert Fayemendy*
- Antonin Debidour (1847-1917) : *Jeanine Valade*
- Léon Sireyjol (1861-1942) : *Jean-Serge Eloi*
- En Périgord-Vert, quelques Maires des moins notables aux notables : *Daniel Lacombe*

**NUMERO 19 – SPECIAL 25 ANS DU GRHIN – 2003**

- Un pionnier de l'aviation, méconnu, le baron Charles de Verneilh-Puyraseau : *Jean Bardoulat*
- Alcide Dusolier, homme politique : *Robert Fayemendy*
- Un brin d'histoire et d'éducation civique à l'aube du 3<sup>ème</sup> millénaire : *Pierre Guillout*
- Histoire du Lycée-Collège Alcide Dusolier de Nontron : *Louis Le Cam*
- Grandmont, un Ordre qui connut quelques désordres : *Marie-Thérèse Mousnier*
- Apothicaires et leurs remèdes en Nontronnais : *Odette Plazer*
- Le monument aux morts de Saint-Pardoux. Aperçus de la Grande Guerre : *François Reix*

**NUMERO 20 – 2004**

- Réfractaires, émigrés et biens nationaux en Javerlhacois ( 1789-1794) : *Odette Plazer*
- Les guerres de Religion en Nord-Périgord : *Anne-Marie Cocula*
- Rochers de légende du chaos granitique de Piégut-Pluviers. Communes d'Augignac et de Saint-Estèphe : *Bernadette Dumas-Oklé*
- Grandmont dans la tourmente. Les chocs de la civilisation occidentale du 14<sup>ème</sup> au 17<sup>ème</sup>. : *Marie-Thérèse Mousnier*
- Les Périgordins dans les Brigades Internationales. : *Jean-Jacques Gillot*
- Etude sur le chemin de fer en Dordogne : *Daniel Lacombe*
- Réfractaires, émigrés et biens nationaux (1789-1794) deuxième partie : *Odette Plazer*

**NUMERO 21 – 2005**

- La Chapelle (St) Robert et Forgeueuve pendant la Révolution ; les ateliers de salpêtre : *Odette Plazer*
- Aspects de la vie rurale en Nord Périgord, souvenirs d'un médecin de campagne de Thiviers : *Dr. Claude Hautefeuille*
- Saint-Angel et le domaine de La Pouyade ; *Marie-Thérèse Mousnier*
- Noblesse aujourd'hui, dans son contexte historique : *Henri Malga*
- L'héraldique ; explications des règles élémentaires de quelques blasons du Périgord : *Henri Malga*
- 1- Badeix et la Réforme du 17<sup>e</sup> siècle.      2- Destruction de l'Ordre de Grandmont : *Marie-Thérèse Mousnier*

**NUMERO 21 Bis (supplément spécial Mme Battut) 2005**

- Manuscrit sur les châteaux de Nontron et leurs seigneurs
- Pièces annexes
- Histoire d'un lustre de l'église de Nontron
- La Nontronite.

**NUMERO 22 – 2006**

- Histoires d'encriers : *Jean Bardoulat*
- Instruments de musique ancienne : *Michel Dollé*
- Les origines de la cavalerie française : *Henri Malga*
- Heurs et malheurs de la Royale. L'Hermione : *Dr Claude Varlet*
- Les relations entre la France et les Pays-Bas pendant les Temps Modernes : *Gérard Van Der Most*.

**NUMERO 22 bis – 2006**

- Guerres et insurrections de la misère : *Marie-Thérèse Mousnier*

**NUMERO 23 – 2007**

- Villebois-Mareuil, le La Fayette de l'Afrique du Sud : *Henri Malga*
- L'eau et les hommes : *Bernadette Dumas-Oklé*
- La lumière de Chartres dans les ténèbres périgordines : *Thierry Baritaud*
- Le général d'Empire Fournier-Sarlovèze, comte de Louis XVIII, 1775-1827 : *Henri Malga*
- Véritable et tragique histoire du château de LERM : *Marie-Thérèse Mousnier*
- Réception d'un hôte de marque au XVIIIe siècle : *Jean-Marie Bouzy*

**NUMERO 24 – 2008**

- L'abbaye de Ligeux, pensionnat pour jeunes filles nées : *Marie-Thérèse Mousnier*
- Albert de Calvimont, préfet et homme de lettres : *Philippe Lalanne de Jonquel*
- Jean de Bretagne, vicomte de Limoges : *Francis Gérard*

**NUMERO 25 – 2009**

- Armand-Emmanuel de Richelieu (1766-1822) : *Geneviève Moreau*
- Madame Grand, Madame de Talleyrand-Périgord, Princesse de Bénévent : *Jean-Marie Bouzy*
- George Sand (1804-1876) : *Marie-Thérèse Mousnier*
- Les débuts de la carte postale : *Jean-Pierre Rudeaux*
- Aucors, histoire du château et de ses seigneurs (1100-2000) : *Claude-Henri Piraud*
- Hautefaye 1870 : *Georges Marbeck*
- Des pigeonniers seigneuriaux : *Francis Gérard*

**NUMERO 26 – 2010**

- Notre voyage à La Tour-Blanche : *Gabriel Duverneuil, Francis Gérard*
- La prison militaire de Nontron en 1944 : *Jean-Jacques Gillot*
- Lussas et Nontronneau : *Abbé Robert Bouet*
- Fontaines, ses prieurés, son château : *Michel Vergnaud*
- La Vicomté de Turenne : *Marie-Thérèse Mousnier, Gérard Francis, Henri Malga*
- La Guyenne : le tremplin politique d'Henri III de Navarre, le futur Henri IV : *Anne-Marie Cocula, Marie Pauthier*
- Le camp américain de la Forêt de La Braconne : *Colonel Jean Delahaye*

**NUMERO 27 – 2011**

- Notre voyage en Charente : *Francis Gérard*
- Les écrivains du Piégutais : *Jean Bardoulat*
- Le canton de Jumilhac-le-Grand : *Jean-Pierre Rudeaux*
- Jean Guy Antoine Devard : *Hervé Lapouge*
- Notre voyage vers les Bastides : *Marie-Thérèse Mousnier*
- Nontron en cartes, plans, gravures... : *François Reix*
- L'Aquitaine : *Marie-Thérèse Mousnier*

**NUMERO 28 – 2012**

- Des dessins du baron de Verneilh-Puyraseau : *Francis Gérard*
- Michèle Brunet - de la place du Canton à Lecture pour tous : *Hervé Lapouge*
- Notre voyage en Charente : *Marie-Thérèse Mousnier*
- Le vin de Rossignol et des environs : *Michel Vergnaud*
- Teyjat - présence du passé : *Jean-Marc Warembourg*
- La Vierge dorée de l'église de Bussière-Badil : *Marie Pauthier*

**NUMERO 28 bis - Tome 1 – 2012**

- Œuvres de Jules de **Verneilh** ; les publications dans le Bulletin de la SHAP : *F. Gérard*



**NUMERO 28 bis - Tome 2 – 2012**

- Œuvres de Jules de **Verneilh** ; les autres publications : *F. Gérard*

**NUMERO 28 bis - Tome 3 – 2012**

- Œuvres de Jules de **Verneilh** ; Florilège : *F. Gérard*

**NUMERO 29 – 2013**

- La route de la poste royale, la « diagonale d'Aquitaine ». *Gabriel Duverneuill*
- Bourdeilles XIVe siècle. Huit années de présence anglaise. *Bernard Angeli*
- Petit Patrimoine. Patrimoine oublié... *Marie Pauthier*
- Notre Voyage dans le Brantômois. *Jean-Pierre Rudeaux*

**NUMERO 29 bis**

- Naissance des associations à Nontron : *D. Poupeau*

**NUMERO 30 - 2014**

- A propos des fouilles archéologiques. *Gabriel Duverneuill - Francis Gérard*
- Le voyage touristique de Raymond Poincaré en Dordogne. *Jean-Pierre Rudeaux*
- La vie quotidienne au Moyen Age. *Sonia Breux-Pouxviel*
- Les tailleries de meules de Saint-Crépin-de-Richemont. *Maurice Cestac*
- Construction du chemin de fer de Nontron à Thiviers. *François Reix*

**NUMERO 30 bis**

- Un siècle au service de l'herbe à Nicot : *Jean Bardoulat*

**NUMEROS SPECIAUX 1, 2, 3, 4, 5, 6 : chanoine *Brugière***

- **1** : Le canton de Nontron ;
- **2** : Le canton de Mareuil ;
- **3** : Le canton de Bussière-Badil ;
- **4** : Le canton de Verteillac ;
- **5** : Le canton de Champagnac.
- **6** : Le canton de Saint-Pardoux-la-Rivière

**Commande d'anciennes Chroniques<sup>1</sup> :**

Commande des numéros :

N<sup>os</sup> -1 à 29            15 € X .....            =            €

Frais postaux pour envoi des Chroniques (5 €) ....

---

 Total : .....            €
N.B. : les numéros spéciaux du chanoine **Brugière** sont vendus au prix de **25 €** l'exemplaire.Les tomes 28 bis des œuvres de Jules de **Verneilh** sont vendus **30 €** l'exemplaire.Le numéro 29 bis est vendu **11 €** l'exemplaire.Le numéro 30 bis est vendu **6 €** l'exemplaire.

Date :

Signature :

Chèque de règlement à l'ordre du GRHIN

 Commande à envoyer à        GERARD Francis  
    Bernardières  
    24340 CHAMPEAUX  
    frgerard24@orange.fr

✂

**Bulletin d'adhésion au GRHIN***Mme, M., Mlle, M. et Mme**prénom :**Adresse :**Désirez-vous**Recevoir le CR mensuel par Mail ; adresse Mail :**Recevoir le CR mensuel par courrier papier à votre adresse.*

Cotisation simple : (35 €)

Cotisation en couple : (40 €)<sup>2</sup>

Coupon à accompagner d'un chèque libellé à l'ordre du GRHIN , à l'adresse suivante :

 Dominique Poupeau  
 Le Puy de Fleury  
 24300 NONTRON

1 - page à couper, à photocopier ou recopier.

2 - ne donnant droit qu'à un seul exemplaire des Chroniques